

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. MICHEL GERMAIN, président**
 Mme JULIE FORGET, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE DOUZE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ
ET D'UNE RÉSERVE AQUATIQUE DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MAURICIE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 12 mars 2019 à 19 h
Auberge Gouverneur
1100, promenade du Saint-Maurice
Shawinigan

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 12 MARS 2019

MOT DU PRÉSIDENT 1

**PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES..... 17**

PAUSE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. JEAN-YVES LAFOREST 28
M. VLADIMIR MOLINA 40
M. DANY CHILTON 45
Mme LAURIE CAMIRAND-LEMYRE 50

**PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES..... 51**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme SYLVIE LEPAGE..... 57
M. ALAIN BOISVERT 63
M. MARC GIGUÈRE 66
Mme ANNIE CÔTÉ..... 70
Mme SAWAYEN SHEEHAN 76
PAR LA COMMISSION 77

MOT DE LA FIN 95

SÉANCE AJOURNÉE AU 13 MARS 2019 À 13 H 30

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

Alors, mesdames et messieurs, bonsoir. Si vous voulez prendre place, nous allons commencer dans 60 secondes.

Alors, s'il vous plaît, si vous voulez prendre place, nous allons commencer.

Donc, mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie de la consultation du public sur les Projets de 12 réserves de biodiversité et d'une réserve aquatique dans la région administrative de la Mauricie.

Bienvenue également aux personnes qui sont à La Tuque pour participer aux travaux de la commission d'enquête en direct par visioconférence ainsi qu'aux personnes qui suivent nos travaux par Internet ou au moyen de la webdiffusion vidéo.

Je me présente, Michel Germain, membre du BAPE et je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charrette. Je serai accompagné par la commissaire Julie Forget, membre et vice-présidente du BAPE.

LA COMMISSAIRE :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Je vous demande de mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques.

La prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée des participants, à l'exception des médias. Si vous avez des questions à ce sujet, adressez-vous à la conseillère en communication de la commission, à l'arrière de la salle.

Par contre, une petite précision, une personne de notre équipe prendra des photos ici-même à Shawinigan, car le BAPE souhaite se doter d'une banque de photos qui sera éventuellement utilisée pour son site Web ainsi que pour certains documents qu'il rend publics. Donc, une personne va prendre des photos.

Afin de vous prévenir, nous avons également pris soin d'installer une affiche à l'entrée de la salle

pour vous informer que quelqu'un était pour prendre des photos. La personne a eu pour consigne, entre autres, de demeurer discrète afin de ne pas déranger le bon déroulement de la séance.

Sachez que les photos prises peuvent viser des sujets en particulier, mais aussi une prise de vue générale. Pour les photos qui ciblent des sujets en particulier, un formulaire devra être rempli et signé au préalable par ceux et celles qui accepteront de se prêter à l'exercice.

Je vous remercie de votre compréhension.

Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre le 17 janvier dernier. La lettre mandat s'adresse au président du BAPE, monsieur Philippe Bourke :

« En vertu des pouvoirs que me confère l'article 39 de la Loi sur la conservation de patrimoine naturel et l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je confie le mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une consultation du public dans le cadre du processus d'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité à 12 territoires et de réserve aquatique à un territoire situé dans la région de la Mauricie.

Plus précisément, la consultation portera sur les réserves de biodiversité projetées de Grandes-Piles, de la Seigneurie-du-Triton, de la Vallée-Tousignant, des Basses-Collines-du-Lac-Coucou, des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier, des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua, des Îles-du-Réservoir-Gouin, des Brûlis-du-Lac-Oskélanéo, du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats, du Lac-Wayagamac, Judith-De Brésoles et Sikitakan Sipi ainsi que sur la réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche. »

Le mandat du BAPE a débuté le 25 février 2019 dernier. Donc... mais dans la lettre, c'est : « *Le mandat débutera le 25 février 2019* », donc...

« *Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs* », et c'est signé : « *Benoit Charrette* ».

Je vous rappelle qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Notre mandat est d'établir les faits concernant les répercussions, tant négatives que positives, des projets d'aires protégées à partir de l'information disponible et avec le concours du public et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ces projets.

Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

De plus, la commission examine, dans une perspective de développement durable, les projets

soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects écologique, social et économique.

Dans le cadre de la Loi sur le développement durable, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des 16 principes de la Loi afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

Par ailleurs, l'article 6.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement accorde aux commissaires mandatés pour mener la présente enquête les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête.

En outre, ma collègue et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et la Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Ainsi, la commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation, donc d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

Le BAPE a élaboré à cet égard des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil. Ces règles de participation portent également sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes.

Respecter ces règles favorise des échanges sereins et constructifs et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites. Je me réserve d'ailleurs le droit d'interrompre des propos qui ne respecteraient pas ces règles.

La commission rédigera un rapport qui contiendra les préoccupations des participants à l'égard des projets d'aires protégées ainsi que l'analyse et les constatations qu'elle en a faites.

En vertu de l'article 42 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, le rapport du BAPE doit être remis au ministre dans les six mois suivant la fin des consultations, c'est-à-dire des séances publiques. Mais la commission pourrait le déposer, bien entendu, avant s'il advenait que son rapport... que son enquête et son rapport soient complétés, donc avant le six mois. Le rapport sera rendu accessible au public à la date et selon les modalités prévues par le ministre.

Toujours en vertu de cette Loi, le ministre peut recommander au Conseil des ministres de

conférer au territoire ou à une partie d'un territoire mis en réserve un statut permanent de protection.

Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos Règles de procédure.

Je présenterai l'équipe qui assistera la commission et les personnes-ressources invitées puis j'inviterai le représentant du ministère responsable, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à décrire les grandes lignes des projets d'aires protégées.

Une pause d'environ 15 minutes suivra la présentation du ministère et c'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle, tant à Shawinigan qu'à La Tuque, pour ceux et celles qui désirent poser des questions.

Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription, et selon le nombre d'inscriptions, bien entendu, on va s'assurer d'être équitable entre les personnes inscrites entre Shawinigan et La Tuque. S'il y a plus de personnes inscrites ici, par exemple si c'était deux fois plus de personnes, bien, on va inviter, par exemple, deux personnes ici, une personne à La Tuque, et ainsi de suite. On va essayer de maintenir un cadre donc équilibré et équitable.

La consultation du public est divisée en deux parties. La première partie se tient à compter de ce soir.

L'objectif de cette première partie vise à compléter l'information sur les projets d'aires protégées. Elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses du ministère responsable ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources.

Les personnes-ressources sont des ministères ou des organismes que la commission a identifiés comme étant susceptibles de recevoir des questions du public ou de la commission.

La première partie permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs aux projets d'aires protégées et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement -- bien entendu, là, on s'assure que ce soit réalisable -- devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement. Ils deviendront accessibles par Internet dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE.

La première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants ou leur réaction à une

réponse donnée par le ministère responsable ou une personne-ressource, mais bien des questions qu'ils désirent poser.

Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais plutôt que nous l'entendrons à la deuxième partie, c'est-à-dire à compter du 15 avril prochain. Cette division en deux parties et le délai entre les deux permettent le dépôt d'une opinion informée basée sur une connaissance plus approfondie d'une proposition de projets d'aires protégées.

C'est dans cette deuxième partie que les citoyens prendront position sur les projets d'aires protégées. Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent préalablement transmettre le formulaire Avis d'intention disponible à l'accueil, à l'arrière de la salle, et dans le site Web du BAPE. Donc, il y a deux façons de s'inscrire pour présenter un mémoire.

Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible à la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Annie Cartier, qui est à l'arrière de la salle ici à Shawinigan, votre intention de déposer un mémoire. Cela facilitera le choix des lieux où la commission se déplacera pour recevoir vos mémoires.

Pour La Tuque, vous pouvez vous adresser à madame Caroline Cloutier, qui est présente là-bas. Faites-le savoir à notre coordonnatrice au plus tard deux semaines avant la deuxième partie, soit au plus tard le 27 mars 2019 à 16 h.

De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires au plus tard le 11 avril 2019 à midi.

Au moment de la présentation de votre mémoire, nous échangerons avec vous afin de bien comprendre votre position.

Vous pouvez également déposer votre mémoire sans le présenter, il va être considéré au même titre qu'un mémoire présenté, ou vous pouvez opter uniquement pour une présentation verbale, donc sans dépôt d'aucun mémoire écrit.

Par ailleurs, une nouveauté pour cette commission, le BAPE mettra en place une plateforme de consultation numérique permettant à tous de faire part de leur opinion et de participer à un espace de discussion et d'échange en ligne dans le cadre du présent mandat. Il s'agit d'un projet pilote qui vise à élargir la participation publique, répondant ainsi aux orientations de la planification stratégique du BAPE.

L'information sur la façon d'y accéder et d'y participer sera rendue publique prochainement. On est encore en train de travailler pour finaliser la plateforme.

Ceci constituera une quatrième option, en quelque sorte par rapport aux trois options, de mémoire, tout à l'heure qu'on a... que j'ai présentées pour que quelqu'un s'exprime et la commission étudiera les échanges de la plateforme dans le cadre de son analyse. Vos commentaires quant à l'expérience seront précieux pour permettre au BAPE de bonifier le tout pour une prochaine commission.

Ainsi... bon, comme j'ai dit tout à l'heure, il y a quatre manières de s'exprimer, donc : mémoire sans présentation, mémoire avec présentation, présentation verbale seulement et commentaires sur la plateforme numérique.

Cependant, je voudrais attirer votre attention sur de nouvelles dispositions découlant de modifications apportées aux Règles de procédure du BAPE au début de l'année 2018. L'une de ces modifications permet à la commission de ne pas tenir de deuxième partie si personne ne manifeste son intention d'être entendu par la commission.

Selon nos nouvelles règles, lorsqu'une personne manifeste à la commission son intention de présenter un mémoire écrit ou de faire connaître oralement son opinion et ses suggestions sur le projet, la commission doit tenir la deuxième partie de l'audience publique.

Donc, c'est important, là, que les gens... si vous voulez participer, autant à La Tuque, là, qu'ici à Shawinigan, là, donc de nous faire part de vos intentions de mémoire le plus tôt possible.

En l'absence d'une telle demande, donc la commission peut tenir la deuxième partie néanmoins si elle juge qu'il en est dans l'intérêt de l'enquête. Mais encore là, comme je vous dis, si on n'a pas de raison de croire qu'il y a des gens qui vont se présenter, bien, on ne tiendrait pas la séance.

Après les séances publiques, la commission pourrait poser des questions par écrit au ministère responsable et aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son examen et son analyse.

Notamment, il peut y avoir des mémoires ou des échanges qui suscitent des questions. À ce moment-là, on dit : « On va faire des vérifications auprès du ministère ou de personnes-ressources. »

Dans ce cas-là également, la commission compte recevoir les réponses dans un délai de 24 ou 48 heures et elles seront aussitôt rendues publiques.

De plus, l'ensemble du dossier peut être consulté dans les centres de consultation, sur le site Web du BAPE ainsi qu'à nos bureaux à Québec.

Par ailleurs, ce qui est dit en séance publique est enregistré et les transcriptions seront

disponibles sur le site Web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation environ une semaine après la fin de la première partie. Ces transcriptions seront également disponibles par Internet dans les centres de consultation régionaux. Aussi, la webdiffusion vidéo des séances publiques sur le site Web du BAPE sera disponible en différé jusqu'à un mois suivant la publication du rapport par le ministre. Donc, les gens auront l'opportunité de pouvoir se regarder en différé.

J'aimerais vous mentionner que le BAPE travaille actuellement sur la refonte de son site Web. Ce dernier aura une nouvelle apparence visuelle et de nouvelles fonctionnalités. Il est probable que le nouveau site soit mis en ligne à la fin mars. Ne soyez donc pas surpris de voir ce changement en plein cours du mandat.

Nous mentionnons également que le BAPE a récemment créé une page Facebook pour mieux informer le public québécois intéressé à ses travaux. Cette page nous permet d'informer le public des différentes étapes franchies par nos commissions en cours, de partager de l'information liée au BAPE et aussi de recevoir vos commentaires concernant l'organisme public dans son ensemble.

Toutefois, les commentaires spécifiques concernant les travaux de la présente commission ne peuvent être considérés sur cette page Facebook. Vos préoccupations et vos opinions sont importantes et, pour les transmettre, vous devez vous rendre sur notre site Web et suivre les indications vous menant à cette commission.

Voici maintenant comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances.

En premier lieu, voyons la disposition de la salle. Au centre, face à vous, bien entendu, la commission d'enquête; à ma gauche, la table des analystes du BAPE; celle des personnes-ressources plus loin à gauche; la table des sténotypistes qui s'occupent des transcriptions; à l'arrière, donc près de la porte d'entrée, la table de l'équipe de la commission; à ma droite, vous avez la table du ministère responsable, des représentants du ministère; et devant nous, il y a la table où vous viendrez poser vos questions.

L'inscription pour les questions, comme je vous l'ai mentionné -- je vous le rappelle -- plus tôt, se fait à l'arrière. On a un registre, les gens indiquent leur nom.

Ce soir, le registre sera ouvert à la première pause. Deux questions sont admises par intervention sans sous-question. Cette règle permettra au plus grand nombre de participants de venir poser leurs questions.

Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée.

Pour les questions posées par ma collègue, les porte-paroles sont invités à lui répondre directement.

Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de questions. Il ne sera également pas permis de commenter la réponse obtenue à votre question.

Par ailleurs, ma collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du ministère responsable pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée de votre question.

Vous êtes bien sûr les bienvenus pour vous réinscrire au registre pour d'autres questions.

Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être... doit être transmise, plutôt, au conseiller juridique du BAPE avec la mention « Confidentiel ». La commission va étudier la question et nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

Nous rendrons, la commission, ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique en tout ou en partie ou de ne pas rendre publique l'information et cette décision sera rendue publique. Si le document rendu non public est considéré par la commission comme nécessaire à ses travaux, elle en conservera une copie pendant la durée de son mandat.

Donc, la commission va y référer, mais sans le rendre public, si c'est nécessaire, mais le principe étant : une audience publique, il faudrait que ce soit un cas de force majeure, là, pour que la commission retienne un document.

Les personnes concernées, bien entendu, bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision de la commission. Bien entendu, si elles ne sont pas d'accord.

Le participant qui désire donner une information ou déposer un document, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission. Donc, le point de chute, c'est la coordonnatrice, mais ce n'est pas elle qui va vous dire « oui », « non », mais elle va venir nous voir à ce moment-là pour qu'on regarde la demande ou la question.

Vous pouvez aussi seulement nous communiquer la référence à un document. La commission examinera son contenu comme elle le fait pour tous les documents déposés. Donc, les gens peuvent

nous proposer des lectures, puis à ce moment-là, on va regarder ça.

Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Donc, quelques questionnaires ont été mis sur des chaises. Je vous demande de bien vouloir le remplir et le remettre au personnel en arrière de la salle. Des questions portent sur le moyen de transport utilisé notamment afin que nous puissions estimer les gaz à effet de serre générés par les séances publiques de la présente commission.

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. Donc, à ma gauche, vous avez madame Julie Crochetière ainsi que monsieur Jonathan Perreault, qui sont analystes. Nous avons également comme analyste monsieur Yvon Deshaies, qui n'est pas ici ce soir. À l'arrière de la salle, nous avons notre conseillère en communication, madame Julie Olivier, et notre coordonnatrice, madame Annie Cartier. Nous sommes aussi assistés de madame Ginette Otis, qui est notre agente de secrétariat, qui est absente.

Du côté de La Tuque, nous avons madame Caroline Cloutier ainsi que monsieur Daniel Moisan, qui est technicien.

Pour la prise de la sténotypie, nous avons mesdames Isabelle Goyette et Roxanne Veilleux qui assurent donc la prise de la sténotypie. Du Centre de services partagés, à ma droite, plus loin, nous avons Michel Guimond, qui est responsable de la logistique, et monsieur Théo Langlais, qui est technicien au son.

Nous avons également monsieur Pierre Dufour qui nous permet de réaliser la visioconférence interactive entre... avec La Tuque et la webdiffusion vidéo.

Je vais inviter... maintenant, on va passer aux présentations des personnes-ressources qui sont présentes ainsi que du ministère responsable. Donc, j'invite le porte-parole du ministère responsable, monsieur Francis Bouchard, à nous présenter... à se présenter et à présenter la personne qui l'accompagne. Alors bonsoir, monsieur.

M. FRANCIS BOUCHARD :

Bonsoir. Francis Bouchard, directeur des aires protégées. Je suis accompagné de monsieur André Bouchard qui est chargé de projet pour les réserves de biodiversité et réserves aquatiques pour la région ici.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci.

Du côté des personnes-ressources, nous avons des gens du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Donc, madame Ouellon.

Mme MARIE-PIERRE OUELLON :

Oui. Bonjour. Marie-Pierre Ouellon, responsable des dossiers en environnement au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Je suis accompagnée de Flavie. Donc, présente-toi, Flavie.

Mme FLAVIE ARMAND :

Bonjour. Flavie Armand, conseillère aux affaires territoriales au ministère de l'Énergie et Ressources naturelles pour la direction régionale de Mauricie-Lanaudière.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Du côté du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Mme MIREILLE CÔTÉ :

Oui, bonjour, Mireille Côté.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, madame.

Mme MIREILLE CÔTÉ :

Je suis la répondante principale au niveau du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir. Également, nous avons une représentante du Bureau du forestier en chef.

Mme ANNIE BOUCHER-ROY :

Bonsoir. Annie Boucher-Roy, adjointe exécutive au Bureau du forestier en chef.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, bienvenue.

Nous avons aussi pris des contacts par écrit éventuellement, donc on peut envoyer des questions par écrit à différentes organisations dont le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, l'association... excusez-moi, l'Association touristique régionale de la Mauricie, les MRC de Mékinac, de Maskinongé, de Matawinie et de La Jacques-Cartier ainsi que l'agglomération de La Tuque.

Maintenant, je vais faire un tour avant de laisser le ministère de l'Environnement faire une présentation, autrement dit du projet d'aires protégées, on va faire un tour. C'est que le BAPE, dans ses règles de procédure, tient des rencontres préparatoires avec le ministère responsable et les personnes-ressources pour... on avait commencé à lire le dossier, donc on a demandé différents documents pour être déposés le plus rapidement possible pour permettre autant à la commission qu'au public d'en prendre connaissance.

Donc, je vais faire le tour avec les ministères pour faire le tour des questions, des documents qui sont déposés.

Je vais commencer avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Bouchard.

M. FRANCIS BOUCHARD :

Oui. Donc, au sujet des documents que vous avez demandés?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Annoncer les documents qu'on... le dépôt des documents que vous nous remettez.

M. FRANCIS BOUCHARD :

Je n'ai pas la liste avec moi que... de l'ensemble des documents que vous aviez demandés.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. FRANCIS BOUCHARD :

Par contre, il y a une bonne partie de ces documents-là qui vont être déposés. Il y a certains des documents qui étaient demandés que c'est des documents de travail, donc on souhaiterait échanger avec vous pour voir si des documents de travail, ça doit être déposé ou non au sein de la présente commission.

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est pour ça que si on était capable... on peut le faire demain en début après-midi pour faire le tour. C'est certain que des documents de travail, normalement on ne les demande pas puis ils ne sont pas *finals*, on respecte ça, mais l'important, c'est de pouvoir le faire en public.

Donc nous, on avait regardé, bon, qu'est-ce que vous avez comme documentation. J'ai sept, huit demandes. Si vous ne l'avez pas en liste... mais demain, en début de séance, on pourrait faire le tour ensemble, la revue, puis si vous nous dites : « Bien, celui-là, c'est un document de travail, donc... Habituellement, comme je vous dis, on est conscient de ça, là. L'idée, c'est d'avoir des documents finaux.

M. FRANCIS BOUCHARD :

Sans problème.

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est vraiment de dire qu'est-ce qu'on avait demandé puis vous nous dites : « Bien, celui-là, il est encore à l'état de révision », ou autre.

Alors, on pourra régler ça demain, si vous pouvez faire la recherche, parce que j'ai une liste ici, mais si vous, vous n'avez pas la liste, à ce moment-là, on... En début de séance demain après-midi, on pourra faire le tour.

M. FRANCIS BOUCHARD :

Avec plaisir.

LE PRÉSIDENT :

Ça vous va? Très bien, je vous remercie.

Du côté des ministères, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, vous nous avez envoyé un certain nombre de documents.

Mme MARIE-PIERRE OUELLON :

Oui, bonjour. Nous avons déposé l'Avis au sujet de l'impact sur le potentiel énergétique des réserves projetées en Mauricie ainsi que l'Avis au sujet de l'impact sur le potentiel minier des réserves projetées en Mauricie ainsi qu'une carte des titres miniers actifs et en demande, là, qui couvrent la région avec les 13 aires protégées projetées.

LE PRÉSIDENT :

O.K. On avait reçu aussi les ententes de délégation de gestion aux MRC, là, je l'ai vu déposé aussi.

Mme MARIE-PIERRE OUELLON :

Oui, effectivement. Et les... le Plan d'affectation des terres publiques et le Plan régional... le PRDTP, le Plan régional de développement des terres publiques.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

Mme MARIE-PIERRE OUELLON :

Donc, les deux plans... les planifications régionales.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Donc, ces documents-là donc ont été... nous ont été remis, on va les rendre publics. Normalement, ils devraient être rendus publics, accessibles par Internet dès demain matin normalement, sauf s'il y avait un contretemps, mais normalement, ils devraient l'être... être mis en ligne pour demain matin.

Maintenant, du côté du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Mme MIREILLE CÔTÉ :

Oui. Nous, nous avons déposé trois documents. Le premier document, c'est l'Analyse sur les

secteurs d'intérêt fauniques à l'intérieur des quatre projets d'agrandissement de réserves de biodiversité.

Pour les autres territoires, l'Avis sur les secteurs d'intérêt fauniques pourra probablement être fourni par le ministère de l'Environnement étant donné qu'au moment de la préparation et de la production de l'avis, le secteur faune relevait du ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

O.K., à l'époque, très bien.

Mme MIREILLE CÔTÉ :

Les deux autres documents sont une carte des unités d'aménagement de la Mauricie puis une carte de la réserve de castor et des unités de gestion des animaux à fourrure en Mauricie.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Très bien. On vous avait aussi demandé un document parce qu'on l'avait vu passer dans un article de journal, là. C'est... ça s'appelle, genre : Réseau des aires protégées : solutions de moindre impact pour atteindre les cibles gouvernementales d'ici 2020. Bon, vous avez communiqué par courriel avec nous, mais on préfère avoir la réponse au sujet de l'état de ce document-là, donc l'avoir en audience.

Mme MIREILLE CÔTÉ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous pouvez... qu'est-ce que vous pouvez nous dire pour ce document-là?

Mme MIREILLE CÔTÉ :

Donc, ce document-là, nous ne l'avons pas déposé étant donné que c'est un document de travail qui n'a pas été... a fait l'objet d'approbation de la part de nos autorités. C'est aussi un document qui est... qui doit être discuté avec un autre ministère, donc c'est pour cette raison-là que nous ne pouvons déposer ce document.

LE PRÉSIDENT :

Nous, on en avait fait la demande. Pour expliquer le contexte, on l'avait vu dans un article de journal, donc on disait : « Est-ce que ce document-là est accessible? »

Alors, ce qu'il faut bien comprendre dans les cas de documents, c'est... la commission est à la recherche d'informations. Donc, ce qu'on fait, c'est qu'on pose des questions, normalement, mais dans ce cas-ci, on s'est dit : « On va essayer de sauver du temps, voir qu'est-ce qu'on peut obtenir comme documentation. »

C'est une documentation qui est en règle générale intéressante. Ce n'est pas nécessairement nécessaire aux travaux de la commission, mais dans ce cas-ci, on disait : « Ah, bien, peut-être que ça peut aider tout le monde de l'avoir », mais c'est un document, autrement dit, qui n'est pas finalisé par le ministère. On l'avait vu passer, son titre, dans un article de journal.

Est-ce que vous avez réussi à mettre la main sur un document explicatif concernant l'initiative Triade-Mauricie?

Mme MIREILLE CÔTÉ :

Ce document-là, en fait, l'initiative ne relève... bien, n'est pas une initiative du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, donc c'est un projet qui a été porté au départ, là, par Produits forestiers Résolu et qui a, par la suite, été repris par Ville de La Tuque. Donc, ce n'est pas un document qui appartient au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Très bien. Merci pour l'information. On va continuer à essayer de voir si on peut mettre la main sur le document, on va faire le tour. Peut-être éventuellement, là, si vous nous dites : « Bon, la Ville de La Tuque était impliquée », on pourra éventuellement, là, demander à Ville de La Tuque s'ils sont en mesure de nous donner ça, puis si je me souviens bien aussi, ça s'était fait aussi dans le contexte de la Conférence régionale des élus, je crois, là, qui est une conférence qui n'existe plus.

Mme MIREILLE CÔTÉ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

C'est pour ça qu'on essaie de trouver une façon d'avoir ce document-là.

Mme MIREILLE CÔTÉ :

C'est un document, effectivement, qui avait été produit pour influencer le gouvernement dans le nouveau régime forestier, donc à... donc, sa portée a déjà fait des... a joué d'impact, là, sur les décisions qui ont été prises sur la mise en vigueur du nouveau régime forestier, là, qui date... qui est en fonction depuis le 1^{er} avril 2013.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

Et maintenant, du côté du Bureau du forestier en chef.

Mme ANNIE BOUCHER-ROY :

Nous, on a déposé un document qui s'appelle Avis du Forestier en chef déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, et c'est, dans le fond, un document sur l'impact sur les possibilités forestières de chacun des 13 territoires à l'étude.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

C'est ça. On a reçu plusieurs... de mémoire, on a... j'ai vu passer des documents envoyés par le MFFP et le MERN. Du côté du Forestier en chef, l'avez-vous transmis au bureau?

Mme ANNIE BOUCHER-ROY :

Je l'ai déposé en arrivant aujourd'hui en six copies.

LE PRÉSIDENT :

En arrivant, très bien. Ça fait que lui peut-être qu'il pourrait y avoir un petit délai. En tout cas, normalement, les documents qu'on avait reçus, ils vont être déposés demain matin. Peut-être lui un petit peu plus tard, là.

Mme ANNIE BOUCHER-ROY :

Normalement, il a été envoyé hier...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Mme ANNIE BOUCHER-ROY :

Par courriel.

LE PRÉSIDENT :

Ça fait que c'est ça, si au bureau à Québec, s'ils l'ont entre les mains, bien, ils vont le déposer demain matin, sinon ça peut aller une journée plus tard, une petite précision.

Maintenant, c'est-à-dire qu'on a fait le tour des documents que nous avons demandés en rencontre préparatoire. Nous pouvons maintenant passer...

**PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

LE PRÉSIDENT :

Donc, dans quelques instants, le représentant du ministère responsable présentera le dossier pour la Mauricie pendant environ... c'est quoi que vous aviez dit, 20 à 25 minutes, c'est combien?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Une trentaine de minutes.

LE PRÉSIDENT :

Bon, on va dire 30 minutes. Il n'y a pas de problème. L'important, c'est d'informer le plus possible les gens.

Donc, ce qu'on nous a dit, ça va être une présentation générale. Le ministère nous a indiqué qu'il pouvait parler pendant 90 minutes s'il voulait aller spécifiquement dans les 13 aires protégées, hein, si on dit... on passe cinq minutes. Donc, éventuellement, s'il y avait des intérêts particuliers concernant une aire protégée, le ministère pourra faire une présentation particulière à une aire protégée. Donc, pour l'instant, la présentation va être générique.

Donc, après cette présentation, nous allons faire une pause de 15 minutes.

Dès le début de la pause, le registre va être ouvert. Donc, les gens qui désirent venir s'asseoir, poser des questions à la commission pourront le faire à ce moment-là, donc autant ici, à Shawinigan, qu'à La Tuque.

Donc, je donne maintenant la parole à monsieur Bouchard. Donc, allez-y pour votre présentation.

M. FRANCIS BOUCHARD :

Merci de l'opportunité.

Dans un premier temps, on souhaitait préciser aux gens qu'est-ce qu'est exactement une aire protégée. Donc, on s'entend qu'une aire protégée, c'est un milieu terrestre ou aquatique qui est géographiquement délimité, c'est-à-dire dont les limites sont bien claires.

Cette aire protégée là possède un encadrement juridique et administratif, donc il va y avoir des activités qui vont être permises, il va y avoir des activités qui vont interdites, mais ça doit être fait en fonction d'aspects légaux ou d'aspects administratifs.

Et, élément important, il faut que ces aires protégées là visent à assurer la protection de la diversité biologique, soit la faune, la flore ou l'ensemble des écosystèmes, et des ressources naturelles et culturelles qui leur sont associés.

Contexte global au départ. Le Québec s'est engagé à atteindre différentes cibles internationales en matière d'aires protégées. Donc, l'engagement du Québec, c'est que d'ici 2020 il y ait au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux douces intérieures et 10 % des zones marines et côtières qui seront conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs ou bien... ou bien d'aires protégées gérées efficacement. Désolé, c'était écrit petit un peu.

Donc, à l'intérieur de ces 17 % là, il faut bien comprendre qu'il y a également un engagement qui... au niveau du Plan Nord qui mentionne qu'on aura à atteindre 20 % d'aires protégées, mais sur le secteur du Plan Nord. Donc, on comprend que si on veut avoir 17 % d'aires protégées au Québec, si on doit en atteindre 20 % au nord du 49° parallèle, c'est moins de pourcentage d'aires protégées qu'on a à atteindre dans le sud du Québec. Donc, on parle pour la région ici d'une cible approximative de 12 %.

En parallèle à ça, il y a un engagement au niveau de la stratégie maritime et qui est de créer d'ici 2020 un réseau représentatif d'aires marines protégées couvrant au moins 10 % de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent.

Donc, pourquoi des aires protégées? Dans un premier temps, on l'a mentionné plus tôt, pour protéger notre biodiversité, donc la faune, la flore et les écosystèmes. Élément extrêmement important également, il y a différents types d'aires protégées qui sont beaucoup plus restrictifs que ce qu'on va vous présenter aujourd'hui. Donc, dans les présents cas, c'est pour conserver des paysages naturels qui vont être propices à la réalisation d'activités récréotouristiques et d'offrir des possibilités de diversification économique pour la région. Et autre élément important, un des objectifs principaux... principal, c'est vraiment d'avoir des aires protégées qui vont être pour aujourd'hui, pour les gens qui sont actuellement présents, mais également pour les générations futures. Donc, les aires protégées sont créées à perpétuité.

Maintenant, de quel statut d'aires protégées qu'on parle ici? On parlait un petit peu plus tôt d'avoir un statut plutôt flexible. Donc, c'est le statut de réserve de biodiversité ou de réserve aquatique qu'on va utiliser. C'est un statut légal de protection du territoire public qui est réalisé ou qui est en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel qui est géré par notre ministère. C'est l'outil qui est privilégié pour atteindre les cibles gouvernementales en matière d'aires protégées. Et, comme je vous l'ai mentionné plus tôt, c'est un statut légal qui est extrêmement flexible qui, à la base, oui, va interdire les activités industrielles comme le développement minier, comme les activités industrielles au niveau *forestière*, mais qui permet d'assurer... ou qui permet la poursuite de presque toutes les autres activités existantes, notamment les activités récréotouristiques, on peut penser : chasse, pêche, piégeage, activités de motoneige, et cetera.

Donc, ce qui est attendu au cours des prochains jours des présentes audiences, il faut bien savoir que c'est un exercice de longue haleine qui a été fait. Donc, au départ, c'était extrêmement important pour le ministère que ces territoires-là soient faits avec la population, soient faits en concertation avec la population. Donc, c'est toute une série de consultations qui a été faite... qui se sont faites depuis plus de 10 ans, donc de nombreux échanges avec des nations autochtones, avec les intervenants du milieu des... du milieu récréotouristique, du milieu forestier également, auprès des... du public, auprès des municipalités également. Donc, exercice de longue haleine qui s'est fait également avec les autres ministères concernés, donc c'est des territoires pour lesquels on s'est entendu avec les autres ministères également. Donc, un des objectifs aujourd'hui : s'assurer que les présents territoires répondent aux besoins exprimés par les intervenants et la population au cours des dernières années.

Autre élément extrêmement important pour nous. Pour nous, c'était important que ces aires protégées là soient créées avec les gens et pour les gens également. Donc ça, c'est pour la création, mais par la suite, ces territoires-là doivent vivre, doivent être créés, doivent être gérés et travaillés avec les gens et pour les gens. C'est pour ça qu'on cherche à avoir vos intrants aujourd'hui, pour essayer de savoir comment vous souhaitez, vous, les gérer dans le secteur ici et de les mettre en valeur également.

Donc, la flexibilité qu'on a pour les réserves de biodiversité, pour les réserves aquatiques font en sorte qu'on n'est pas obligé de les gérer de la même façon en Côte-Nord qu'en Mauricie, c'est pour ça

que vos interventions sont importantes. Puis par la suite, il va falloir déployer des moyens pour pouvoir les travailler avec vous, ces territoires-là.

Donc, je laisserais mon collègue, André, vous présenter, vous décrire davantage ces... les différentes réserves de biodiversité et aquatiques qui sont projetées actuellement.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Bonsoir. Donc, je vais... O.K.

Donc, vous voyez ici un peu le réseau d'aires protégées de la Mauricie. On voit les aires protégées, là, telles qu'elles apparaissent aujourd'hui avec... ça comprend aussi, là, les territoires qui sont en consultation. Alors, on a quatre... 383 territoires qui sont des aires protégées en Mauricie. Ça couvre pas loin de 3 000 kilomètres carrés et ça représente un peu plus que 7 % du... de la région. Donc, c'est un gain depuis les 12 dernières années de plus de 5,12 %. Donc, on a multiplié par trois au cours des 12 dernières années, là, le réseau d'aires protégées régionales.

Ces territoires-là, c'est différents types de territoires, hein, il y a des parcs... il y a un parc national fédéral, il y a des habitats fauniques, il peut y avoir aussi des refuges biologiques qui sont très nombreux, pour les gens qui connaissent un peu ces types d'aires protégées là. Mais ceux qui nous intéressent ce soir, ce sont les 14, là, statuts provisoires de protection qu'on appelle les réserves projetées, des réserves de biodiversité projetées et des réserves aquatiques projetées.

Ces territoires-là, donc, on les voit ici. Alors, je vais vous les présenter puis je m'en excuse tout de suite, il faut que j'aille quand même relativement rapidement pour ne pas que ça dure trop longtemps.

Alors, il y a 13 territoires. Alors on va passer assez vite, là, sur chacun des territoires. Mais comme le disait Francis, là, comme le disait aussi le président au début, on pourra revenir plus en détail sur chaque projet. Et vous avez des cartes grand format, là, au mur là-bas puis qui vous permettent de voir le détail, là, des limites de ces territoires-là puis où ils se situent exactement, là, de façon plus précise.

Donc, Francis en parlait un petit peu tout à l'heure, c'est des territoires qui sont issus de propositions régionales suite à une démarche de participation et de consultation des principaux intervenants régionaux. Alors, ça s'est fait beaucoup essentiellement avec l'ex-Conférence régionale des élus de la Mauricie. Les communautés autochtones ont participé à ça, l'industrie forestière aussi, les intervenants fauniques, l'Université du Québec à Montréal, le ministère... les ministères. À l'époque, c'était le ministère des Ressources naturelles qui avait... qui comprenait les deux ministères, là, Énergie et Ressources et ministère des Forêts, Faune et Parcs.

Donc, c'est des territoires, là, qui ont suivi plusieurs étapes et pour... on arrive ce soir, là, à cette étape-ci, qui est la consultation du Bureau d'audiences publiques, et c'est pour essentiellement passer du statut provisoire de protection au statut permanent. Or, on vient chercher, là, les dernières... il y a déjà eu beaucoup de consultations et d'échanges avant la création des réserves projetées. On vient chercher les derniers commentaires, là, par rapport à... les dernières propositions des... du public en général, parce qu'il n'y a pas tout le monde qui a participé à... aux délibérations, là, qui ont mené à ces aires protégées provisoires là. Donc, aujourd'hui on essaie d'avoir, là, les *inputs* de tout le monde.

Et donc... j'arrive donc à un petit portrait rapide de ces 13 propositions-là. Alors d'abord, je vais aller du nord vers le sud. On va commencer, là, vers le nord de la région avec la numérotation qui apparaît dans le document de consultation, alors de 1 à 13.

La première, c'est la réserve de biodiversité... le projet de réserve de biodiversité du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo. C'est un projet d'une superficie de 300... il se situe ici, là, dans le nord, et... près de la municipalité de Clova, en fait, puis pas très loin non plus de la communauté d'Obedjiwan. C'est un territoire de cinq... 350... au-delà de 350 kilomètres carrés avec un ajout. Il faut dire que le territoire actuel couvre moins que ça, alors nous, on propose d'ajouter... en fait, c'est une proposition qui vient, là, de... du travail du comité régional sur les aires protégées. On propose d'ajouter 93 kilomètres carrés à ce... à la réserve projetée actuelle.

C'est un territoire qui a été choisi beaucoup pour sa représentativité. On est dans la forêt boréale, dans la portion sud de la forêt boréale, c'est la sapinière à bouleau blanc. On est aussi dans une région naturelle. Tout le développement du réseau, nous, on l'a fait à partir d'un découpage écologique, là, qui est produit par le ministère de l'Environnement, qui est un découpage basé sur les éléments permanents du paysage, donc le relief, les dépôts, la géologie, et cetera. Et dans ce cas-ci, on est dans la région naturelle du réservoir Gouin, d'une dépression, donc un... et il y a beaucoup de... effectivement, là, il y a des... quelques vieilles forêts, il y a eu un feu important au sud de cette région... de ce territoire-là, il y a beaucoup de milieux hydriques et humides, ce qui est très intéressant, là, parce que justement, c'est une région naturelle qui est caractérisée par ça. Et vous avez ici, là, quelques espèces, là, de poissons qui sont reconnues, peut-être des poissons-vedettes, là, des pourvoyeurs qui opèrent dans cette aire protégée là.

Et il y a beaucoup d'activités récréatives, évidemment, là. Il y a deux pourvoiries qui opèrent et c'est essentiellement, là, chasse, pêche, piégeage. Je ne vous le répéterai pas dans les prochaines, mais sur presque tous les territoires, ces activités-là ont lieu. Et donc, il y a deux pourvoiries, celle du lac Oskélanéo et celle du lac Tessier dans cette aire protégée là.

La suivante, la numéro 2, projet de réserve de biodiversité des Îles-du-Réservoir-Gouin. C'est un territoire de 76 kilomètres carrés, donc assez petit, mais c'est plusieurs îles, une quinzaine d'îles... au-delà d'une quinzaine d'îles, là, réparties dans l'ensemble du réservoir. Donc ici, dans le haut

complètement au nord. Et ces îles-là, vous les voyez ici, à l'intérieur du réservoir Gouin, elles sont réparties, là... il y a une bonne distance entre chaque... pour les gens qui connaissent le réservoir, c'est immense. Alors, ces îles-là, là, sont réparties un peu partout.

Il y a... évidemment, c'est... on est encore dans la forêt boréale, dans la sapinière à bouleau blanc toujours, et il y a quelques vieilles forêts sur certaines de ces îles-là et il y a aussi quelques secteurs qui ont été coupés récemment, mais qui vont se régénérer, là, progressivement au cours des années qui viennent. Donc, c'est des... c'est un secteur aussi où il y a des activités humaines. Alors, on est dans la réserve à castor où les Autochtones sont les seuls, là, à pouvoir piéger les animaux à fourrure. Il y a de la villégiature, donc des pourvoiries également, là, surtout à l'ouest... dans les îles à l'ouest de la réserve.

Troisième territoire, le projet de réserve de biodiversité Sitika... Sikitakan Sipi, pardon. Ce n'est pas facile à prononcer pour... Donc, c'est un territoire qui couvre 91 kilomètres carrés juste au sud du réservoir Gouin, donc ici. Le territoire est... c'est ça, en bordure du réservoir. Donc, encore une fois ici, on est dans la sapinière à bouleau blanc, la forêt boréale, et on est aussi toujours dans la réserve... dans la région naturelle, là, de la dépression du réservoir Gouin. Des écosystèmes représentatifs, quelques vieilles forêts, aussi des forêts qui ont été coupées il y a quelque temps, mais qui vont se régénérer avec le... avec les... au cours des prochaines années. Et il y a une espèce en situation précaire, qui est le pygargue à tête blanche. Encore là, passablement d'activités récréatives : réserve à castor, pourvoiries, il y a des pistes d'atterrissage. En fait, c'est la pourvoirie l'Escapade qui opère une piste d'atterrissage à l'intérieur même, là, de la réserve.

Quatrième territoire, le projet de réserve de biodiversité des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua. Là, on descend un petit peu plus au sud, mais on est toujours encore dans la forêt boréale, la sapinière à bouleau blanc. Par contre, on a changé de région naturelle, c'est une région naturelle qui est un petit peu plus haute en altitude, qu'on appelle la région naturelle du plateau de Parent. Donc, un plateau, c'est un peu plus élevé, là, que la dépression juste à côté puis... Donc, c'est des types d'écosystèmes légèrement différents. C'est une superficie de 223 kilomètres carrés. Et comme dans le cas du réservoir Gouin et dans le cas... oui, c'est ça, dans le cas du réservoir Gouin, le territoire qui est proposé comme réserve de biodiversité, c'est exactement le même territoire qui est actuellement en statut projeté. Alors donc, il n'y a pas de proposition d'agrandissement pour ce territoire-là.

Des éléments d'intérêt, toujours la représentativité au niveau de... c'est particulièrement intéressant dans ce cas-ci puisque c'est le seul territoire, là, de... important, là... la seule aire protégée importante dans cette région naturelle là. Donc, c'est vraiment le seul endroit, là, qu'on... où on peut capter la diversité de cette région naturelle là. Il y a de l'omble de fontaine, de la truite grise, grand brochet et doré jaune. Et toujours passablement d'activités récréatives dont la villégiature, la réserve à castor, motoneige et quad aussi et la pourvoirie Haltaparche ainsi que quelques barrages qui sont... qui régularisent, là, le niveau de certains lacs, là, qui sont gérés d'ailleurs par notre propre ministère.

Cinquième territoire, le projet de réserve de biodiversité des Basses-Collines-du-Lac-Coucou. C'est un territoire de 256 kilomètres carrés localisé ici, là, à peu près au centre de la région. Là, on est encore un peu plus au sud, et là, on arrive vraiment dans la forêt mélangée, alors au nord de la forêt mélangée. Donc, forêt mixte qui est la zone intermédiaire entre la forêt feuillue du sud du Québec et la forêt boréale résineuse.

Donc, c'est un projet qui est intéressant à ce niveau-là qui est dans une région naturelle aussi plus au sud. La plupart des autres projets, là, vont... qu'on appelle la dépression de La Tuque. C'est une... encore une fois, c'est une zone qui est plus basse en altitude, qui est située entre le massif du lac Jacques-Cartier, là, dans la région de la Capitale-Nationale et les massifs du Mont-Tremblant, là, à l'ouest dans les régions Lanaudière, Laurentides. Et donc, c'est un... en fait, c'est la dépression autour de la rivière Saint-Maurice, hein, parce que vraiment, on est dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice.

Les caractéristiques de ce territoire-là, c'est encore une fois la représentativité, et comme je vous le disais, on est aussi à la limite de la région naturelle, mais on est aussi à la limite de... du domaine bioclimatique, là, qu'est la forêt mélangée. Alors donc, c'est doublement intéressant, là, d'avoir ce type d'écosystème là. On a une diversité d'écosystèmes intéressante.

Il y a une espèce en situation précaire qui est, en fait, l'omble chevalier *oquassa*, je crois, dans cette... non, c'est... pardon, c'est le pygargue à tête blanche à cet endroit-là qui a été observé. Donc... Puis on a encore une fois beaucoup d'activités. Réserve à castor. Il faut que je souligne aussi qu'il y a un projet éducatif, là, qui s'appelle le laboratoire nature. C'est une famille de la communauté de Wemotaci qui poursuit un projet dans un territoire qu'ils appellent le Cimakanic Aski et qui est un projet qu'ils poursuivent depuis plusieurs années et, d'ailleurs, le projet d'aire protégée qui est là origine au départ, là, d'une demande des membres de la communauté. Il y a aussi de la villégiature et les activités récréatives habituelles, là. Puis au sud du territoire, il y a la zec Frémont. Donc, il y a, encore une fois, là, de la pêche, de la chasse à ces endroits-là.

Sixième territoire, le projet de réserve aquatique de la Rivière-Croche. Le seul projet de réserve aquatique, là, qu'on a dans la région, qui est situé ici, alors tout près du lac Saint-Jean, dans la portion centrale, là, mais au nord. Encore une fois, on est à la limite de la forêt mélangée à cet endroit-là. Donc, on a une bonne diversité surtout à cause de la présence de la rivière, il y a une diversité intéressante, là, au niveau des types de peuplements qu'on retrouve dans ce... Et on est dans un... encore une fois, dans la région naturelle de la dépression de La Tuque, donc c'est la même chose, là, que pour les... Tous les prochains territoires sont dans cette région naturelle là. Mais encore une fois, on est à la limite de la région naturelle, par contre. Et, au nord, il y a une autre région naturelle, donc c'est... il y a une diversité, là, de milieux à cet endroit-là, puis la présence de la rivière ajoute beaucoup d'intérêt, là, à ce territoire-là.

Donc, représentativité de jeunes forêts et diversifiées, alors c'est des forêts au... En Mauricie, là, pour faire des aires protégées, là, il ne faut pas espérer trouver des forêts vierges, là, il n'y a pas beaucoup de forêts vierges en Mauricie, il n'y en a presque pas. Donc, il faut plutôt trouver des forêts qui ont été... qui sont encore avec... qui ont tous leurs éléments présents puis on... c'est ce qu'on cherchait, donc des forêts communes, bien diversifiées, situées à des endroits stratégiques. Il y a de l'omble de fontaine dans la rivière Croche... pas dans la rivière, mais dans les lacs autour, là, puis la truite grise. Et c'est un territoire qui est... aussi, beaucoup d'activités récréatives, il y a deux zecs, une pourvoirie. Donc, il y a beaucoup de chasse, pêche, et cetera, camping et du canot, kayak évidemment, là, sur la rivière.

Septième projet, le projet de réserve de biodiversité du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats. Donc, 208 kilomètres carrés, situé au coeur, là, de la région et au coeur de la région naturelle aussi. On est, à cet endroit-là, à la limite de la forêt feuillue et de la forêt mélangée. En fait, au sud de la forêt mélangée. Donc, c'est intéressant de... sur ce point de vue là, mais il y a aussi beaucoup d'éléments intéressants au niveau biologique dans ce territoire-là, notamment au niveau de la représentativité. J'en parlais, il y a un couvert qui est très, très diversifié, donc forêt mélangée, omble de fontaine en allopatrie, donc des populations d'omble de fontaine qui sont isolées et qui se reproduisent, là, de façon complètement isolée des autres populations. Donc, il y a de la truite grise aussi et il y a beaucoup d'activités aussi de récréation puisqu'il y a deux pourvoiries, une zec, la zec Wessonneau, et les pourvoiries Goyette et Pourvoy'air qui recourent le territoire.

Alors, c'est un territoire qui est donc passablement utilisé. Puis ce n'est pas écrit ici, j'ai oublié de le mettre, mais c'est... une espèce en situation précaire très importante, c'est la tortue des bois qui est présente, et on peut dire que c'est un des sites, là, où la tortue des bois se rend le plus au nord, là, dans la répartition de cette espèce-là au Québec, là. Et donc, c'est une espèce qui est vulnérable et qui est un... vraiment un élément très très intéressant à protéger, là, dans ce territoire-là.

Huitième territoire, projet de réserve de biodiversité du Lac-Wayagamac juste au sud de la Ville de La Tuque. C'est un territoire évidemment qui, à cause de cette situation-là, est très très fréquenté, très utilisé. On y retrouve... C'est aussi un territoire extrêmement intéressant du point de vue biologique. Au niveau de la représentativité, on est à la limite de la forêt feuillue. La forêt feuillue qui, normalement, ne se rend pas aussi au nord, mais fait... à cet endroit-là, il y a une pointe, là, de forêt feuillue qui se rend jusqu'à La Tuque, probablement, là, dans... associée à la... au fond de la vallée de la... du Saint-Maurice. Alors, c'est un site vraiment intéressant, beaucoup de forêts feuillues à cet endroit-là. Omble de fontaine, grand héron, espèce en situation précaire, je pense que dans ce cas-ci, c'est l'omble chevalier *oquassa* qui est une espèce, en fait, susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Les gens de la faune me corrigeront, là, si j'ai une petite erreur sur ces dénominations-là.

Donc, il y a beaucoup, évidemment, d'activités, on est tout près de La Tuque, il y a beaucoup d'activités récréatives. Et ce qu'il est important de souligner, c'est que c'est les lacs qui sont le réservoir d'eau potable de la Ville. Alors, c'est un intérêt supplémentaire de protéger ce territoire-là. On sait par

exemple que la Ville de New York fait la même chose, protéger son... bien, les lacs, là, au nord de la Ville de New York qui sont des réservoirs d'eau potable avec... en créant une aire protégée autour de leur... du lac qui les approvisionne. Alors, il s'agit de protéger la qualité de l'eau. Et donc, la qualité du milieu aquatique, là, est excellente actuellement, puis avec une aire protégée, bien, on risque de préserver cet élément-là.

Neuvième territoire, projet de réserve de biodiversité Judith-De Brésolles. C'est un petit territoire, hein, tout petit, huit kilomètres carrés. En fait, c'est un territoire qui entoure une autre aire protégée qui est la réserve écologique du même nom, là, la réserve écologique Judith-De Brésolles. Et le but... alors, je vais vous montrer d'abord où elle est. Elle est ici, là, à proximité de la Municipalité de Lac-Édouard, alors sur le bord du lac Édouard même. Et c'est un territoire donc, je vous le montrais, là, c'est les lignes jaunes, c'est... puis au centre, on a la réserve écologique. Alors donc, l'ensemble de ces deux aires protégées là... dans une réserve écologique, on ne peut pas faire grand-chose, là, on ne peut pas rentrer. Par contre, dans une réserve de biodiversité, il y a des possibilités d'accès, et cetera. L'entrée, on pourra en reparler un peu plus tard, là, de ce qu'il est possible de faire, mais c'est tout à fait différent d'une réserve écologique. C'est un territoire qui est très très accessible comparé à une réserve écologique.

Et... mais ces deux aires protégées là ensemble font un noyau de conservation, donc c'est plus... fait un noyau de conservation plus intéressant. Donc, on sait qu'il y a des espèces animales qui sont rébarbatives, disons, à la... aux perturbations puis qui ont besoin d'une bonne dimension d'aire protégée, sinon elles ne restent pas, si l'aire protégée est trop petite. Alors, c'est... elles vont sentir les effets... ce qu'on appelle les effets de bordure, elles vont sentir les perturbations qu'il y a autour, et donc, c'est... ça permet ici d'améliorer beaucoup la qualité de cette aire protégée là. Villégiature, un petit peu, puis motoneige, quad dans certaines sections. En fait, il y a... la séparation entre la portion ouest de la réserve de biodiversité et la réserve écologique, c'est un sentier de motoneige.

Dixième territoire, projet de réserve de biodiversité de la Seigneurie-du-Triton, le plus grand des... de ces territoires-là qui couvrirait 485,5 kilomètres carrés. Alors, un ajout de 77... 78 kilomètres carrés presque à ce territoire-là par rapport au territoire qui est actuellement protégé. L'ajout est vers le nord, là, dans la zec Kiskissink essentiellement. Et c'est un territoire de grand intérêt, la... cette réserve-là pour plusieurs raisons. D'abord, au niveau de la représentativité, on se situe à la limite de trois régions naturelles.

Alors, au nord, il y a une région naturelle qui est majoritairement située au lac Saint-Jean, mais on y touche un peu, là, avec l'agrandissement au nord. Et à l'est, c'est en particulier, là, dans la réserve faunique des Laurentides, bien, on est dans la... ce qu'on appelle, nous, là, la réserve... les régions naturelles du massif du lac Jacques-Cartier, donc c'est vraiment un massif montagneux. Et à l'ouest, on est dans la région naturelle de la dépression de La Tuque, donc on est en jonction, et il y a beaucoup de diversité. Alors, à l'est, ça va être très très résineux; à l'ouest, plutôt feuillu et diversifié, il y a même des

éablières, là, quelques éablières à certains endroits. Alors, c'est vraiment un site, là, de grand intérêt au niveau... Et on a aussi trouvé dans ces territoires-là des écosystèmes forestiers exceptionnels, beaucoup d'écosystèmes forestiers exceptionnels, donc des vieilles forêts, des très très vieilles forêts, là, qui ont été identifiées par le ministère des Forêts. Et c'est aussi un territoire qui est peu accessible. Il y a de la villégiature. Malgré qu'il est peu accessible, hein, il y a de la villégiature puis il y a passablement d'activités récréatives aussi. Il y a la fameuse pourvoirie de la Seigneurie-du-Triton, il y a la réserve faunique des Laurentides à l'est, donc chasse, pêche, piégeage, et cetera, canot, kayak sur la rivière Batiscan.

Un très beau territoire sur plusieurs points, incluant les points, là, culturels et historiques, à la fois pour l'ancien club Triton, là, qui a existé dans les années... au vingtième siècle, là, qui a reçu des gens célèbres, mais aussi pour... d'un point de vue autochtone aussi, il y a des sites d'intérêt au niveau autochtone dans ce territoire-là.

Onzième territoire, projet de réserve de biodiversité de la Vallée-Tousignant, un peu plus au sud. Cette fois-ci, on est encore une fois dans la forêt mélangée, mais à la limite, là, tout près de la forêt feuillue. La Vallée-Tousignant, on est toujours dans la même région naturelle, là, il n'y a pas de... c'est un autre échantillon. On est dans une réserve faunique. C'est un territoire relativement petit, 58 kilomètres carrés. Beaucoup d'intérêt au niveau... en particulier, là, des vieilles forêts et de la représentativité, là, pour la région naturelle. Puis il y a... les activités qu'il y a, bien, étant donné que la réserve faunique est là, bien, c'est vraiment les activités habituelles, là, qu'on a dans les réserves fauniques.

J'en profite pour souligner qu'on a... avec la Sépaq, on avait une entente, là. La Sépaq souhaitait qu'on crée, dans chacune des réserves fauniques, des réserves de biodiversité parce qu'il y a un intérêt, là, au niveau du développement récréatif à avoir des petits... des réserves fauniques qui... dans lesquelles il n'y a pas d'activités industrielles, dans lesquelles on préserve davantage, là, la qualité des paysages puis la... pour certaines clientèles qui recherchent beaucoup, là, ce type d'attrait là.

Donc, le douzième, projet de réserve de biodiversité des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier. Là, on est vraiment au sud et on est dans la forêt feuillue. C'est... encore une fois, on est dans une réserve faunique, alors on avait encore une fois une demande, là, de la part de la Sépaq. C'est un très beau territoire également, un territoire de 191 kilomètres carrés juste à l'est de... il y en a une partie qui est dans la région de Lanaudière, hein, puis on n'est pas très loin de Saint-Michel-des-Saints et non plus pas très loin de Shawinigan, hein, qui... on n'est pas très loin ici même. Alors donc, le territoire... les intérêts du territoire, c'est la représentativité. Donc, on est dans la même région naturelle, mais dans la portion sud, dans la forêt feuillue, alors on a un autre type, là, d'écosystèmes qui sont rattachés à ça. C'est aussi une... on est à la tête du bassin versant de la rivière du Loup, donc la qualité de l'eau aussi est de très... très bonne qualité d'eau. Il y a des peuplements très diversifiés. Tortue des bois, donc une espèce vulnérable, une espèce en situation précaire. Il y a de la ouananiche, donc qui n'est pas une

espèce fréquente. C'est un... il y a des secteurs allopatriques aussi d'omble de fontaine, des marais puis des aires de nidification de la sauvagine. Très... des sites d'intérêt fauniques, là, dans cet... ce territoire-là. Donc beaucoup d'intérêt biologique. C'est un bel endroit pour faire une réserve de biodiversité. Donc, réserve faunique, les activités habituelles : canot, kayak. Un beau territoire, là, de conservation.

Le dernier territoire, le projet de réserve de biodiversité de Grandes-Piles. C'est un territoire qui est situé juste à l'est de... du parc national, là, de la Mauricie, de l'autre côté de la rivière Saint-Maurice, en fait. Un petit territoire de 36 kilomètres carrés dans la municipalité de Grandes-Piles, et c'était aussi une demande de la municipalité elle-même, là, qui souhaitait avoir une aire protégée à cet endroit-là. C'est un territoire qui comprend aussi beaucoup d'intérêt au niveau de la représentativité. On est encore une fois dans la forêt feuillue, puis au sud de... et c'est une forêt qui est très diversifiée puis souvent des vieilles forêts. C'est quand même assez difficile à trouver, là, en... dans toute la Mauricie puis en particulier dans le sud. Et on a fait faire un inventaire floristique par le groupe FloraQuebeca qui sont des spécialistes en botanique, là, l'été passé dans cette réserve-là. Et ils ont identifié plus de 300 espèces, là, de végétaux différents, dont deux espèces en situation précaire, là, végétales. Donc, si on ajoute ça, là, aux espèces aussi... C'est aussi un secteur à forte valeur, là, pour les amphibiens et les reptiles, il y a plusieurs espèces d'amphibiens et de reptiles qui ont été identifiées par le ministère des Forêts à cet endroit-là. Et il y a cinq espèces en situation précaire : trois fauniques et deux espèces végétales. Donc, on a vraiment un... on peut dire un *hot spot* de biodiversité à cet endroit-là et c'est donc un territoire, là, qui a beaucoup d'intérêt.

Alors, je crois que c'est la dernière au programme. Merci de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

Alors merci, messieurs Bouchard, pour la présentation.

Alors, nous allons bientôt faire une pause dans quelques instants. Pour mentionner, on va vous demander de déposer la présentation, donc les gens pourront revoir... elle ne sera peut-être aussi interactive parce qu'elle va être déposée, disons, en PDF, mais elle va être accessible sur le site Web du BAPE.

Donc, maintenant, nous allons procéder à une pause. Il est 20 h, disons... mettons qu'il est 20 h 10, donc nous allons recommencer à 20 h 25. Le registre est ouvert pour les gens qui veulent s'inscrire autant ici à Shawinigan qu'à La Tuque. Ça fait qu'au retour, nous allons inviter les gens dans l'ordre d'inscription. Alors, bonne pause.

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 20 H 08

REPRISE DE LA SÉANCE À 20 H 28

LE PRÉSIDENT :

Alors, s'il vous plaît, si vous voulez reprendre place, nous allons recommencer.

Donc, nous avons quelques personnes qui se sont inscrites au registre. Ici, à Shawinigan, j'ai six personnes et à La Tuque, actuellement, j'ai une personne. Bien entendu, le registre est encore ouvert.

Bon, par équité, ce que je vais faire, c'est que je vais... ici, à Shawinigan, inviter trois personnes, et après ça, la quatrième personne que je vais inviter va être madame Lepage qui est à La Tuque.

Donc, je vais commencer par inviter monsieur Jean-Yves Laforest à venir s'asseoir à la table des intervenants.

PÉRIODE DE QUESTIONS
M. JEAN-YVES LAFOREST

LE PRÉSIDENT :

Donc, comme j'ai dit tout à l'heure, on permet deux questions sans sous-question, on évite les préambules, sauf les préambules essentiels à la compréhension de la question, bien entendu.

Alors, je vous laisse la parole.

M. JEAN-YVES LAFOREST :

Bonjour... euh, bonsoir. Comme vous savez, il y a un projet actuellement d'oléoduc à gaz naturel dans le secteur au sud du réservoir Gouin. Ce que je voulais savoir, c'est : est-ce que le statut d'une réserve de biodiversité permettrait ou empêcherait que le parcours de cet oléoduc-là soit sur un territoire d'une réserve de biodiversité?

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, je vais envoyer la question du côté du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, donc monsieur Francis Bouchard. En somme, un gazoduc est-il une activité autorisée dans une réserve de biodiversité?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Je vais passer la parole à mon collègue, André.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui, c'est... en fait, c'est un type d'activité qui est incompatible, là, avec une aire protégée. On comprend que ce n'est pas du tout... dans une aire protégée, on protège la nature, là, puis ça, c'est une activité qui est reliée à une activité industrielle, là, le transport d'hydrocarbures, mais on a pu voir aussi, là, dans les ... que les promoteurs du projet, là, ont bien l'intention d'éviter les aires protégées, là, de passer à côté. Maintenant, on ne sait pas ... on n'a pas le tracé du projet, ça fait que... mais c'est une activité incompatible.

M. JEAN-YVES LAFOREST :

Parfait. Deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. JEAN-YVES LAFOREST :

Pour les villégiateurs qui sont déjà installés dans ... à l'intérieur d'une réserve de biodiversité projetée, qu'est-ce que ça change pour eux, pour... Souvent, les villégiateurs vont prélever un peu de bois de chauffage pour chauffer leur chalet, leur camp, notamment. Ensuite, utilisateurs évidemment d'activités comme chasse, pêche, et cetera. Est-ce que des changements sont à prévoir en vertu du statut d'une réserve de biodiversité?

LE PRÉSIDENT :

Très bien. La question... Juste avant, je vais me permettre un petit aparté. On avait compté qu'il y avait environ 250 baux de villégiature qui étaient situés à l'intérieur, là, de l'ensemble des réserves, là, donc on a affaire à un certain nombre. Des fois, il y a des réserves qui en ont moins, mais c'est quand même assez substantiel. Parfois, on en voit beaucoup.

Donc oui, monsieur Bouchard.

M. FRANCIS BOUCHARD :

Monsieur le président, on s'attend à avoir plusieurs questions de ce niveau-là, c'est une excellente question. On a fait une courte présentation sur ce qui est permis et ce qui est interdit à l'intérieur d'une réserve de biodiversité. Donc, si vous le permettez, on pourrait peut-être faire cette courte présentation-là qui a environ cinq diapositives, puis par la suite, de faire... de répondre à monsieur de façon très précise.

LE PRÉSIDENT :

O.K., très bien.

M. JEAN-YVES LAFOREST :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Ça vous convient? J'imagine que plusieurs autres personnes ici dans la salle ou à La Tuque sont intéressées à savoir qu'est-ce qu'ils vont pouvoir faire. Alors, allez-y.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui. Alors, je vais vous parler un petit peu du régime des activités, en fait, dans les réserves aquatiques puis les réserves de biodiversité.

Oui, je suis encore trop proche, hein? O.K., c'est bon.

Donc, on vous avait dit déjà que c'est des statuts légaux, là, de protection du territoire public, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, puis c'est un statut légal, là, qui est flexible puis que les... qui interdit les activités industrielles, mais qui permet la poursuite d'à peu près toutes les autres activités existantes, O.K., notamment récréotouristiques, notamment la villégiature qui est déjà là.

Si on veut aller de façon un peu plus précise, on a un document qui s'appelle : « Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et réserves aquatiques », qui est publié, qui est notre site web, que vous pouvez... qui va être aussi... on va déposer au Bureau d'audiences publiques, là, qui va être rendu disponible, qui décrit en détail, là, qu'est-ce qu'il est possible de faire dans ces réserves-là puis il y a beaucoup d'informations sur tous les types d'activités, là, que ce soit l'ensemencement, que ce soit la villégiature, que ce soit la coupe de bois, que ce soit la... toutes les activités possibles. Ça fait que vous pourrez aller voir ça.

Mais de façon générale, d'abord ce qu'il faut dire, c'est que les autres lois qui... il y a des lois qui continuent de s'appliquer, là, même si on a créé une réserve de biodiversité. Et la Loi sur les forêts... l'aménagement durable des forêts continue de s'appliquer; la Loi sur les terres du domaine de l'état continue de s'appliquer; et la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune continue de s'appliquer. Donc, si vous n'avez pas besoin de permis en vertu de notre loi à nous, là, parce que c'est une aire protégée, il est très possible que vous ayez besoin de permis pour aller à la chasse, ça vous prend encore le permis, et cetera. Ça fait que toutes ces autres lois-là... puis la Loi sur les terres du domaine public, là, c'est relié aux baux de villégiature, par exemple. Bien ça, ça continue de s'appliquer, c'est délégué souvent aux MRC puis c'est les MRC qui gèrent ces baux-là. Donc ça, ça continue.

Ce qui se rajoute quand on crée une aire protégée, c'est la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, quand on crée une réserve de biodiversité, puis là, bien, il y a trois types d'activités, là. Il y a des activités totalement interdites. Ça, c'est les activités industrielles qu'on vous a nommées. Il y a juste ça qui est totalement interdit, c'est les activités d'exploitation forestière, minière, énergétique, et cetera. Ça, c'est totalement interdit.

Ensuite, il y a les activités permises sans autorisation. Ça veut dire qu'il y a beaucoup d'activités qui sont permises sans autorisation, je vais vous en montrer tout à l'heure, là, quelques exemples, mais la... ce qui est déjà... s'il y a déjà un chemin, par exemple, dans l'aire protégée, le chemin, bien, il faut l'entretenir puis... il était déjà là quand on a créé l'aire protégée, l'entretien peut se faire sans avoir besoin de permis en vertu de... par contre, il peut y avoir des permis requis pour -- en vertu d'autres lois, là, mais il n'y a pas de permis requis en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

Puis la section la plus importante, c'est celle au centre. Alors, les activités permises total... permises sans autorisation, les activités totalement interdites et, entre les deux, il y a les activités permises sous réserve d'une autorisation. Et ça, il y en a passablement, parce qu'il y a bien des activités que dépendant de la façon dont on les fait, elles peuvent avoir beaucoup d'impacts ou pas beaucoup d'impacts. Ça fait que c'est sûr qu'on peut vouloir faire une chose dans... établir une nouvelle infrastructure dans une aire protégée puis ça peut être fait très très bien puis ne pas avoir beaucoup d'impacts, mais ça peut être fait aussi avec beaucoup d'impacts si c'est mal fait. C'est ce qui fait qu'il y a beaucoup d'activités qui sont soumises à une autorisation.

Puis dans ces activités-là, bien, il y en a qui sont plus ou moins compatibles avec une aire protégée. Des fois, on va accepter de faire un nouveau chemin, par exemple. Normalement, un nouveau chemin dans une aire protégée, bien, on essaie d'éviter ça, mais c'est possible si on est dans une aire protégée qu'il y a déjà de l'aménagement au niveau récréatif pour la faune, par exemple, quand il y a une zec, quand il y a une pourvoirie, quand il y a une réserve faunique, bien, ça se peut qu'à un moment donné ça nous prenne un chemin à un endroit, un nouveau chemin qui n'était pas là. À ce moment-là, ce n'est pas une activité, t'sais, c'est une activité qu'on peut dire peu ou pas compatible, mais ça ne veut pas dire qu'elle ne sera pas... elle peut se faire. Ça fait que... mais elle peut se faire,

mais elle va être bien encadrée puis on va l'encadrer pour qu'elle ait le minimum d'impacts.

Puis il y a des activités qui sont très compatibles. Celles-là, bien, ça prend une autorisation, on vérifie que l'activité est faite. Par exemple, les activités récréatives, en général, sont très compatibles. Ça veut dire que des projets de récréation ou de développement récréotouristique, en général, c'est bien compatible avec ces statuts-là. Il faut voir, là, que ça dépend toujours du contexte, hein. Des fois, on a une très petite aire protégée, ça fait que c'est sûr qu'on ne peut pas faire dans une très petite aire protégée un énorme projet. Mais quand on est dans une très grande aire protégée, bien là, on peut faire un projet qui a un impact sur une petite portion. Ça fait que c'est ça, il y a beaucoup d'éléments, là, qui sont considérés.

Pour y arriver vraiment, là, à des trucs un peu plus précis, vous avez ici, par exemple, les activités qui sont interdites. Alors, je les avais déjà nommées : exploitation des forces hydrauliques, aménagement forestier industriel, toute production commerciale ou industrielle d'énergie.

Les activités qui sont permises sans autorisation en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, mais qui peuvent requérir des permis, là, en vertu d'autres lois, c'est : la chasse, la pêche, le piégeage, et les accès et la circulation en véhicules motorisés, là, par quad, motoneige, bateau à moteur, et cetera. On comprend que c'est dans des sentiers qui existent déjà, là, ou dans des routes qui existent déjà qu'on peut faire ça. Mais faire un nouveau sentier, là, c'est un autre projet. Ça, ça demande...

Et ce qui a besoin d'une autorisation, bien, c'est une construction d'une nouvelle infrastructure. Là, on parle d'un bâtiment, d'un chemin, d'un sentier. Ça, ça a besoin d'être autorisé. Et puis il y a des choses là-dedans qui vont être compatibles ou plus ou moins compatibles puis c'est analysé par le ministère puis il faut que le ministère l'autorise.

Autre chose qui est interdite en plus, là, des activités industrielles qu'on avait mentionnées, c'est l'ajout de nouveaux droits de villégiature. Ceux qui sont là, ça va, ils vont rester là, il n'y aura pas de... mais il n'y en aura pas de nouveaux.

M. JEAN-YVES LAFOREST :

O.K.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

On n'en donne pas de nouveaux. Ça, c'est... la loi interdit, là, noir sur blanc, là, de délivrer de nouveaux droits.

D'autres activités qui sont permises sans autorisation, les activités pratiquées par les membres d'une communauté autochtone, là, à des fins alimentaires, rituelles ou sociales. Il y a la cueillette non mécanisée, là, de produits forestiers non ligneux : les petits fruits, les champignons, et cetera. La récolte de bois de chauffage est permise pour les abris sommaires, les gens qui ont des abris sommaires et des camps de piégeage. Pour les gens qui font de la récolte... pour la récolte de bois de chauffage pour les autres utilisateurs du territoire, il y a une autorisation requise, mais c'est incompatible, sauf exception. C'est-à-dire que le ministère a décidé de -- que la délivrance de ces... de récolte de bois de chauffage pour les autres utilisateurs, on allait d'abord essayer de la faire à l'extérieur des aires protégées et on va l'autoriser dans des cas exceptionnels, par exemple les gens qui n'ont pas d'accès routier à leur camp de villégiature, les gens qui accèdent par avion ou par bateau, là, on va permettre la récolte de bois de chauffage à l'intérieur de la réserve. Mais sinon, c'est interdit, là, actuellement. Ce ne sera pas, là... il n'y aura pas d'autorisation délivrée.

Autre point qui est permis sans autorisation : les activités courantes dans les zecs, les pourvoiries et les réserves fauniques. Alors, là, ces territoires-là, ils continuent leurs opérations comme si de rien n'était, là, il n'y a pas de permis, mais il faut qu'ils continuent à obtenir, par exemple, les permis des autres lois quand ils en ont besoin, mais nous, pour nous, là, l'activité était déjà là au départ puis elle se poursuit. Quand on a créé l'aire protégée, elle était là, on la jugeait compatible et donc ça peut se poursuivre.

Par contre, un développement, par exemple, devrait être autorisé; s'il y a un nouveau chemin, s'il y a un nouveau bâtiment qu'ils veulent installer, là, il va falloir une autorisation. C'est possible de le faire, là. Comme je vous disais, les développements récréatifs sont généralement compatibles avec le statut de... ces statuts-là d'aires protégées.

L'ensemencement, il y a une autorisation qui est requise et elle est permise, elle est compatible, là, dans des lacs avec... qui ont un historique d'ensemencement. Donc, c'est sur un horizon de six ans, là, à partir de... s'il y a un lieu de l'ensemencement dans les six ans, là, il peut se continuer. Et les espèces hybrides sont interdites, c'est-à-dire que, par exemple, au niveau de l'omble... c'est l'omble de fontaine, là, qu'on peut ensemençer, mais on ne peut pas ensemençer d'hybrides, certaines espèces d'ombles hybrides.

Également, la randonnée, la récréation, la marche, le vélo, la raquette, le ski de fond, et cetera, toutes les activités récréatives de ce type-là, là, c'est permis sans autorisation.

Ça fait que ça donne... Puis je vais vous parler un petit peu de principes de gestion. En fait, c'est plus ou moins relié, là, aux activités, mais on a trois principes de gestion qu'on veut appliquer et qu'on applique, là, dans ces territoires-là.

D'abord, on veut faire une gestion qu'on dit écosystémique, là, c'est-à-dire viser le maintien de

l'intégrité écologique de ces territoires-là et des écosystèmes tout en permettant la pratique des activités compatibles, là : les activités récréatives qui sont déjà là, les villégiateurs sont déjà là, puis ça va se poursuivre, il n'y a aucun problème.

On veut aussi une gestion qui va être régionalisée puis participative, là. Le ministère souhaite une participation des communautés locales puis il est ouvert à des partenariats de gestion, à la création de comités consultatifs avec les intervenants qui le souhaitent, et cetera. Alors, on a beaucoup d'ouverture, là, pour travailler avec les gens pour la gestion de ces territoires-là. Ce n'est pas une gestion, là, qu'on veut qui se fasse complètement de l'externe; on veut la faire avec les gens qui sont intéressés, là, à y participer.

Et aussi, on vise une gestion minimale, dans le sens qu'il va y avoir une signalisation, on fait de la surveillance et du contrôle, et on essaie de développer les partenariats, là, avec les gens qui sont dans ces territoires-là. Les villégiateurs puis les territoires fauniques structurés comme les zecs, les pourvoiries, ils sont dans ces territoires-là, alors pour nous, c'est des alliés, là. Si on veut vraiment protéger ce territoire-là, on a besoin de la participation puis de la contribution, puis on veut vraiment, là, établir des... un partenariat avec tous ces intervenants-là, là, pour gérer ces territoires-là.

Voilà pour...

M. JEAN-YVES LAFOREST :

Parfait. Merci.

LE PRÉSIDENT :

J'aurais deux sous-questions en lien avec ça. D'ailleurs, tout à l'heure, vous avez mentionné le document sur les régimes d'activités. D'ailleurs, à la page 43 du document, on dit :

« Il s'agit du régime général d'activités. Dans les faits, chaque réserve peut prévoir, dans son plan de conservation final, des mesures plus restrictives ou plus permissives pour chacune de ces activités ou interventions. »

Donc, activités qui sont soit permises ou qui demandent une autorisation. Donc, si je comprends bien, ça veut dire que dans un plan de conservation, il peut y avoir des aménagements pour accommoder, par exemple, des villégiateurs. Donc, est-ce que je me trompe quand je dis ça?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Bien, chaque territoire va avoir des objectifs de conservation qui vont quand même être établis à

l'avance, de sorte qu'on va savoir les secteurs qui sont les plus critiques et les secteurs qui sont les moins critiques. À l'intérieur de ça, on s'assure d'avoir des activités de récréation, des activités de mise en valeur du territoire qui vont être compatibles avec l'ensemble des objectifs de conservation du territoire. Les différentes activités compatibles, on veut que ça provienne des gens du milieu également. Donc, c'est pour ça qu'il pourrait y avoir des modalités différentes d'un territoire à l'autre.

LE PRÉSIDENT :

Et à l'intérieur d'une aire protégée, il pourrait y avoir des endroits où vous pourriez être plus flexibles, des endroits où vous voulez plus conserver, c'est ça que ça veut dire?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Exactement, en fonction des objectifs de conservation.

LE PRÉSIDENT :

Par exemple, monsieur Laforest a mentionné le bois de chauffage. On sait que dans le document de présentation, donc vous dites à la fin, bon :

« La coupe de bois à des fins domestiques fait partie des activités incompatibles, là, pour les baux de villégiature avec -- dans les réserves de biodiversité, mais ça peut être autorisé de façon exceptionnelle. »

Donc, est-ce que ça pourrait vouloir dire... parce que des fois, il pourrait y avoir des baux de villégiature qui sont très enclavés à l'intérieur d'une aire protégée et les gens auraient de très longues distances à faire. Alors, est-ce que ça veut dire que vous pouvez accommoder les gens? Parce qu'en 2012, au Lac-Saint-Jean, ça a été une préoccupation de la part de certains villégiateurs qui disaient : « Bien là, s'il faut qu'on fasse 30 kilomètres pour se ramasser notre bois de chauffage, ça devient très long. » Donc, est-ce qu'à ce moment-là, dans vos plans de régime d'activités, vous pouvez prévoir une zone à l'intérieur pour accommoder les gens, par exemple?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Les objectifs de conservation vont prédominer, mais oui, il y a possibilité d'accommoder les gens. Je vous donne un exemple. Si, par exemple, il y a un secteur qui est très éloigné au milieu d'un territoire X, il y a... d'un point de vue de conservation strict, il n'y a pas nécessairement intérêt d'aller chercher le bois extrêmement loin, il y aurait peut-être plus intérêt d'aller chercher le bois près, de façon à éviter toute épidémie, tout transport de maladies également. Donc, des arguments comme ça pourraient être pris en considération, puis des arguments d'un point de vue pratique pour les gens qui vont être sur le

territoire également. Donc c'est à considérer aussi.

Peut-être un ajout de la part de mon collègue, s'il vous plaît?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui, un petit ajout. C'est sûr que le principe de base... Bien, il faut d'abord dire que sur ce... dans ce domaine-là, on travaille... il faut travailler avec le ministère des Forêts, hein, qui est celui aussi qui délivre, là, le... qui est responsable de la gestion des activités d'aménagement forestier, donc de la forêt publique. C'est lui qui délivre aussi des permis de coupe de bois. Donc, il faut voir, quand la politique du ministère des Forêts... il y a une certaine politique de gestion par rapport à ça, puis la politique qu'ils avaient ou qu'ils ont depuis longtemps faisait en sorte qu'on pouvait difficilement, là, accepter cette façon de faire là dans une aire protégée parce que la récolte était concentrée à un endroit, puis là, à ce moment-là, on déboisait beaucoup à un endroit... un seul endroit.

Nous, on aurait eu une approche peut-être un peu plus, là... qui aurait eu moins d'impacts, mais on est ouvert à discuter, là, avec le ministère des Forêts. Mais ceci pour dire que, dans le fond, le... je ne pense pas que le ministère des Forêts -- puis là, peut-être qu'on peut poser la question au ministère des Forêts : est-ce que le ministère des Forêts a des politiques d'autoriser la récolte de bois de chauffage? Est-ce qu'il doit l'autoriser à proximité d'un bail de villégiature?

Alors, t'sais, est-ce qu'il y a des normes par rapport à la distance, par exemple, qui est... Parce qu'en général, le bail de villégiature ne donne pas le droit à la coupe de bois puis c'est le ministère des Forêts qui donne le... Puis est-ce qu'eux, ils ont des politiques de permettre... d'octroyer ces coupes-là à proximité tout le temps des... Je ne suis pas certain, là, parce que ça... c'est peut-être que c'est... Les gens ont toujours des distances à faire, de toute façon.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Ça fait que pour tous les *bails* -- les baux qui sont en périphérie d'une aire protégée, même s'ils sont à l'intérieur d'une aire protégée, ce n'est certainement pas difficile d'aller à l'extérieur de l'aire protégée. Mais vous avez raison, peut-être que pour certains cas, ça peut... mais ça ne devrait pas être des cas très... si nombreux que ça, mais qui sont enclavés profondément à l'intérieur d'une aire protégée, là, ça peut être... il y a peut-être des choses qui peuvent être faites, là, mais on doit parler avec le ministère des Forêts à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

O.K. C'est parce que de mémoire, c'est ça, il y avait... c'était au Lac-Saint-Jean, je ne sais plus dans quelle aire protégée, là, ça fait trop longtemps, mais c'était une question. Disons que les gens allaient à un endroit autorisé qui était... puis c'était comme, la proposition... disons que c'était à cinq kilomètres, puis là, il fallait qu'ils aillent, genre, à 20 kilomètres...

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... pour sortir de l'aire protégée, aller à une nouvelle aire autorisée de prélèvement. Ça fait que les gens, là, ils trouvaient ça loin.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, l'idée, c'est : est-ce qu'on peut être accommodé? Parce que souvent, les gens à ce moment-là...

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

... ils vont, je ne sais pas, en VTT, il faut qu'ils transportent du carburant. Donc, les gens étaient venus nous sensibiliser à ça en disant : « Bien là, on veut nous déplacer, mais de très loin. »

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, on comprend que c'est le MFFP qui autorise.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Mais c'est ça, c'est...

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est dans... est-ce que ça peut être... L'idée, c'est général. Dans des cas particuliers, est-ce que le ministère à ce moment-là, dans le plan de conservation, peut prévoir une flexibilité dans des cas spéciaux? Parce que c'est bien marqué...

M. FRANCIS BOUCHARD :

Sauf exception.

LE PRÉSIDENT :

... hein, c'est marqué : « Exceptionnellement. »

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui. Oui.

LE PRÉSIDENT :

Hein, on comprend que ce ne serait pas la règle, là.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui oui oui, c'est ça. On est ouvert à ça, je pense.

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes ouverts, très bien.

Oui. Ma collègue aurait une question.

LA COMMISSAIRE :

En fait, on a remarqué que dans les plans de conservation qui ont été adoptés en... autour de 2008, les activités commerciales ne seraient pas interdites. Puis là, on se posait la question s'il y a de telles activités commerciales en ce moment dans les aires projetées et si ça serait interdit une fois qu'elles deviennent permanentes?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Est-ce qu'il y en a?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Bien, il y a les activités commerciales des pourvoyeurs, des zones d'exploitation contrôlées, des réserves fauniques. Par contre, il y a... c'est ça, ça dépend un peu, là, du type d'activité commerciale, là. En dehors de ces... En fait, ce qui est vendu dans ces territoires fauniques structurés là, c'est de la récréation, hein, c'est de la pêche. Les gens ne vont pas pêcher pour vendre la truite, là, ou le... ils vont pêcher... c'est l'activité de la pêche qui est vendue, et donc, une activité commerciale qui serait basée sur le prélèvement des ressources, puis là... puis qui... la ressource serait vendue, ça, ça ne marcherait certainement pas, mais il y a des activités commerciales, hein, t'sais, on le voit, mais c'est des activités commerciales d'un certain type, là, associées à de la récréation.

LE PRÉSIDENT :

C'est à ça que vous faites allusion à ce moment-là quand vous parlez d'activités commerciales.

Alors, je vous remercie.

M. JEAN-YVES LAFOREST :

Je vous remercie beaucoup. Puis par rapport au bois de chauffage, en tout cas, j'espère qu'il y aura des règles très claires parce que je pense que c'est important, parce que je suis un utilisateur de... je suis un villégiateur, j'ai un bail, un camp... un sous-bail, mais au nom de tous les délinquants, je m'excuse, parce que je pense qu'il y a beaucoup de bois qui -- beaucoup de gens qui prélèvent du bois de chauffage.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. JEAN-YVES LAFOREST :

Moi inclus.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie. Vous pourrez... je vous invite à nous faire un mémoire pour nous parler de ces différentes problématiques que vous pouvez constater. Ça va?

Je vais maintenant inviter monsieur Vladimir Molina à s'avancer à la table des intervenants.

M. VLADIMIR MOLINA

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur.

M. VLADIMIR MOLINA :

Bonsoir, Monsieur le président et madame Forget.

Avec la définition que le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques nous a donnée concernant justement c'est quoi une aire protégée, qui vise en fin de compte à protéger les ressources naturelles et culturelles, avec les changements climatiques qui s'annoncent de plus en plus, il y a beaucoup de sites archéologiques possibles, autant de la période historique que de la période précontact, qui peuvent être découverts, et... c'est ça, je me demandais si on avait fait justement un recensement, une prospection archéologique dans tous les territoires, dans les 12 territoires qu'on... justement dans lesquels on cherche à faire le projet de zones protégées pour voir quelles sont les ressources archéologiques, le patrimoine archéologique des Québécois qui pourrait justement être protégé et non perdu, car la ressource archéologique est une ressource qui est non renouvelable et d'une très grande valeur pour nous tous, collectivement.

LE PRÉSIDENT :

Oui, monsieur Bouchard.

En même temps, on peut élargir aussi la question : outre des travaux archéologiques, avez-vous fait des inventaires jusqu'à maintenant? Vous avez mentionné un endroit tout à l'heure, mais outre cet

endroit-là, avez-vous fait des relevés de terrain de sites archéologiques?

M. FRANCIS BOUCHARD :

On n'a fait aucun inventaire archéologique. Donc, il y a des inventaires écologiques qui ont été faits, mais il n'y a pas d'inventaire archéologique qui a été fait. Par contre, s'il y a des propositions qui peuvent être faites...

Est-ce qu'il y a des...

LA COMMISSAIRE :

La...

M. FRANCIS BOUCHARD :

Pardon.

LA COMMISSAIRE :

La réserve de biodiversité de Vallée-Tousignant a 12 sites archéologiques en ce moment. Est-ce que... ça va. Bien, dans le fond, eux, ils ont été inventoriés. Est-ce que l'aire protégée va les protéger différemment? Qu'est-ce qui va changer pour ces sites archéologiques là? Et s'il advient que vous faites un inventaire, qu'est-ce que ça peut faire d'avoir une aire protégée versus ne pas en avoir pour les sites archéologiques?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

C'est sûr que le fait qu'il n'y ait plus d'activités industrielles, c'est déjà une menace qui disparaît, là, par rapport aux sites archéologiques. Dans le cas de lac Tousignant, c'est ça, ils sont connus, ils ont été connus avant qu'on... puis ce n'est pas nous qui avons fait les inventaires, là, il y avait eu des inventaires à cet endroit-là.

C'est certain que c'est un élément de connaissance qu'on n'a pas beaucoup puis qu'on aimerait beaucoup améliorer, puis on sait qu'il y a des choses à découvrir certainement, là, sur cet aspect-là, puis on espère...

J'ai des exemples. Par exemple, sur la Haute-Côte-Nord, là, où il y a des communautés innues qui ont fait faire des recherches dans une réserve de biodiversité projetée, des recherches archéologiques. Ils ont trouvé des sites d'intérêt. Donc, c'était des... Il suffit de chercher puis on peut

trouver, là, bien des choses, hein, c'est...

Mais je vous dirais que, pour nous, c'est pour le futur, là, puis on va essayer de favoriser ça. C'est des sites qui sont idéals pour faire de la recherche. Puis une fois qu'on a trouvé, est-ce qu'ils sont mieux protégés qu'ils l'étaient avant? Moi, je pense que oui.

Mais avant, il y avait déjà... ils étaient connus, ça fait que c'est certain que sachant qu'ils sont là, ils sont identifiés sur les cartes. La Sépaq sait qu'ils sont là aussi, là, puis c'est eux qui contrôlent les principales activités sur ce territoire-là. Bien, c'est sûr qu'ils n'iront pas faire un développement, par exemple, de camping ou de chalet en plein dans des endroits puis à proximité, alors qu'on... s'il y a encore des... à moins qu'il ait été établi qu'ils avaient trouvé, là... tous les sites qui étaient là aient été trouvés puis... mais ils n'iront certainement pas endommager les sites connus, là.

LA COMMISSAIRE :

Mais pour répondre un peu à la préoccupation archéologique ici, est-ce que lorsque vous allez... Bon, lorsqu'un statut permanent est octroyé, en principe, il y a tout un processus de faire un plan de zonage en collaboration avec le milieu. Est-ce que l'archéologie a le même... a un statut aussi...

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

... fort que les autres milieux naturels?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Les aspects culturels sont reconnus également à l'intérieur...

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

M. FRANCIS BOUCHARD :

... des aires protégées. Donc, dans le plan de conservation, comme je vous ai mentionné précédemment, il y a des points forts qui sont identifiés sur le territoire, des points à protéger également, donc à protéger de façon peut-être plus poussée. Ces éléments-là devront être considérés à

l'intérieur du plan de conservation, de sorte que dans les activités qu'on va chercher à mettre en valeur sur le territoire, bien, ces éléments-là vont demeurer prioritaires.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui. Juste un dernier point, parce qu'on a... je me rappelle, au Lac-Saint-Jean justement, là, les 10 territoires que vous aviez... qu'on a eu les audiences publiques en 2012, là, on a cinq territoires qui sont sur le point de devenir permanents, là, bientôt, puis il y en a un d'entre eux, là, qui est à la tête de la rivière Croche, là, puis dans lequel il y avait des sites patrimoniaux... des sites archéologiques, et puis on a fait une zonation puis on a une zone qui est spécifiquement pour ces sites-là, là, donc qui est une zone de protection qui... Donc, on a un zonage qui a été adapté à la présence de ces sites archéologiques là.

LE PRÉSIDENT :

Alors, oui, votre deuxième question, s'il vous plaît?

M. VLADIMIR MOLINA :

Oui. Vous avez parlé justement d'avoir impliqué les communautés autochtones dans le projet. De quelle façon vous les avez impliquées?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Monsieur Bouchard.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui. Bien, en fait, il y a eu plusieurs... on a une présentation pour ça, là, mais je ne veux pas... peut-être pas... c'est... Au niveau autochtone, on a travaillé beaucoup avec les communautés, là, attikameks en particulier, mais on a consulté aussi d'autres communautés, d'autres nations quand on pensait qu'ils étaient concernés. On a rencontré à plusieurs reprises, là, des membres des communautés, des représentants des communautés pour...

Il y a des propositions dans ces 12-là qui viennent des Attikameks, qui sont... notamment celle du lac Coucou qui vient des gens de cette communauté-là. Dans les dernières années, là, les cinq derniers territoires qui ont été créés, ça a été fait dans le cadre d'un comité de travail régional sur lequel les Attikameks ont participé tout le long. Ils étaient... il y avait des représentants qui ont assisté à toutes les rencontres, et les propositions, là, ont été entérinées, là, par ces...

Puis on les a consultés aussi officiellement avant de créer les aires protégées par lettres officielles, là. Chaque communauté a été contactée, consultée. Puis on a eu de nombreux échanges, mais... puis en général, beaucoup de communautés, là, étaient... sont beaucoup en faveur, là, de la création d'aires protégées. Ça fait que nous, on a travaillé beaucoup avec les communautés.

Il y a le secteur du lac Najoua, c'est... aussi qui vient de membres de la communauté de Wemotaci. C'est un projet qui vient des Attikameks aussi. Donc, il y a au moins deux territoires qui viennent des Attikameks. Le projet de Sikitakan Sipi, là, un nom attikamek aussi, là, bien, je pense que ça... il y a peut-être des liens avec la communauté d'Obedjiwan aussi, là, à...

Donc oui, il y a eu beaucoup de participation des communautés autochtones, mais... c'est ça, il y a eu des rencontres, des consultations officielles, des échanges, il y a des propositions qui ont été retenues de leur part.

Je ne sais pas si ça répond à votre question?

M. VLADIMIR MOLINA :

Oui. Bien, vous avez mentionné éventuellement une présentation là-dessus?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

J'ai une présentation sur l'ensemble du processus, qui inclut les échanges avec les communautés autochtones.

M. VLADIMIR MOLINA :

O.K.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Mais je ne sais pas si c'est le temps de...

LE PRÉSIDENT :

Bon, on pourra... ça dépend si on voit qu'il y a un intérêt, là, tout à l'heure. Là, justement on a monsieur Chilton qui vient pour le Conseil. On pourra peut-être faire la présentation une prochaine... Ce soir, je vais essayer de faire tourner le registre pour que tout le monde qui est inscrit puisse poser une question, on peut revenir sur des présentations, mais on pourra voir ça avec le prochain intervenant si c'est pertinent, parce qu'il y a un intérêt marqué. Ce soir, j'essaie de faire tourner le registre pour éviter

qu'on ait surtout des présentations. Je préfère qu'il y ait plus de gens qui puissent poser leurs questions. On pourra voir tout à l'heure si c'est pertinent d'aller, étant donné surtout que la présentation est générale sur le processus, puis nous-mêmes, on a un certain nombre de questions, mais je veux essayer de donner la chance aux gens, là. On pourra voir avec le prochain intervenant, là, si on... c'est justifié de faire une présentation tout de suite ce soir. Est-ce que ça vous va?

M. VLADIMIR MOLINA :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. D'ailleurs, je vais inviter monsieur Dany Chilton du Conseil de la Nation Atikamekw à s'avancer à la table des intervenants.

M. DANY CHILTON

LE PRÉSIDENT :

Alors, bonsoir monsieur.

M. DANY CHILTON :

Oui. Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. DANY CHILTON :

Mikwetc, Monsieur le président, madame Forget. J'ai avec moi madame Laurie Camirand qui va compléter pour la deuxième question, qui est plus de nature technique, qui travaille avec le Conseil de la Nation Atikamekw sur le dossier des aires protégées.

Ça fait que tout d'abord, je veux juste faire une mise en contexte qui est essentielle, comme vous l'avez mentionné, qui est... quand -- lorsque c'est pertinent, il faut le faire. Dans ce cas-ci, je considère qu'il est important pour le Bureau d'audiences publiques de pouvoir bénéficier de cette petite mise en

contexte.

Donc, je suis... je m'appelle Dany Chilton, je suis conseiller politique du Grand Chef et aussi coordonnateur du secrétariat au territoire au Conseil de la Nation Atikamekw.

On a, dans le dossier, plus particulièrement de Masko Cimakanic aski, comme celui qui est identifié comme étant la réserve de biodiversité de Basses-Collines-du-Lac-Coucou, Masko Cimakanic aski est un territoire de haut intérêt pour la nation attikamek, et plus particulièrement de la famille Coucou, qui... on travaille avec eux conjointement depuis 15 ans maintenant sur un territoire qui est beaucoup plus vaste que celui qui a été présenté ce soir.

C'est... je parle de haut intérêt, de valeur haute... -- voyons -- haute valeur culturelle parce qu'à l'extérieur des mythes qui sont actuellement identifiés, il y a des peintures rupestres qui sont aux abords du lac Châteauevert qui sont actuellement exposées justement aux intempéries, même qui sont très peu connues, en fait. Et la nation attikamek a également une certaine crainte d'une détérioration par des vandales, par du vandalisme, là, de ces traces que nous avons sur ce territoire.

Autre sujet important que je voulais apporter comme précision, c'est que la nation attikamek est sur le Nitaskinan, un territoire de 79 620 kilomètres carrés qui fait actuellement objet de négociations avec le gouvernement fédéral et aussi provincial depuis de nombreuses années, ce qui signifie que la certitude juridique du territoire n'est toujours pas établie clairement compte tenu que le titre aborigène de la nation attikamek est toujours en vigueur. Ça, c'est le contexte par rapport au territoire où est-ce qu'il y a des aires protégées.

Et puis pour aller plus directement concernant la question que je voulais apporter, c'est justement, monsieur Molina l'a abordé brièvement, la réponse qui a été mentionnée était beaucoup plus à ce qui a été fait, et moi, ma question est plutôt vers -- tournée vers l'avenir.

Dans cet ordre, quels sont les mécanismes qui sont prévus par les intervenants en vue de créer des ponts pour faire en sorte que ces nouvelles zones puissent refléter nos institutions et aussi notre culture à l'image de plusieurs de nos demandes qui sont parvenues au ministère au cours des dernières années?

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Bouchard.

M. FRANCIS BOUCHARD :

J'en ai parlé un petit peu en introduction, l'aspect gestion des aires protégées va être

extrêmement important pour la suite des choses. Donc, comment peut se faire cette gestion-là au cours des prochaines années? C'est un peu ce qu'on va avoir à travailler avec les gens du milieu. Est-ce que, dans certains cas, il y a une gestion qui pourrait être déléguée à certaines communautés, est-ce qu'il y a une gestion qui pourrait être déléguée à certaines municipalités, à certaines -- certains intervenants du milieu? Donc, c'est une possibilité qui pourrait être échangée sur la partie gestion. Est-ce qu'il y a d'autres secteurs où il pourrait y avoir une implication... une implication des communautés? C'est effectivement le cas en Mauricie, mais ça va être... ça va être le cas également dans d'autres régions du Québec, que je pense dans le... au secteur du Nunavik, que je pense, à la Côte-Nord, je pense dans leur secteur de Charlevoix également. Donc, c'est toutes des possibilités qui sont regardées présentement. Donc, s'il y a un intérêt, nous, on va l'explorer puis on va regarder comment ça peut être fait également.

LA COMMISSAIRE :

Juste une question.

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, j'aurais juste une petite sous-question...

LA COMMISSAIRE :

Une...

LE PRÉSIDENT :

... une précision à demander à monsieur Chilton.

LA COMMISSAIRE :

Oui. Une précision pour vous. En fait, on voulait savoir si les peintures rupestres dont vous parlez sont hors de la réserve proposée ou elles sont à l'intérieur de la réserve proposée? Du lac Coucou, là.

M. DANY CHILTON :

Dans notre proposition à nous, elles sont à l'intérieur, mais pas celles qui sont représentées ce soir.

LA COMMISSAIRE :

O.K. Donc, elles sont à l'extérieur. Donc, c'est une zone proposée qui n'a pas été acceptée par le ministère? Bien, une...

M. DANY CHILTON :

Exact.

LA COMMISSAIRE :

Parfait.

M. DANY CHILTON :

Elles ne sont pas encore... t'sais, c'est... Ça, c'est un dossier qui est actuellement en cours. Évidemment, nous, on souhaiterait vraiment que notre... protéger Masko Cimakanic aski plus couvrir tout ce territoire parce qu'il y a des hautes valeurs culturelles relativement à des empreintes qui sont historiques.

LA COMMISSAIRE :

Mais c'est en cours de discussion en ce moment, c'est ce que vous dites?

M. DANY CHILTON :

Les communications sont envoyées, on attend vraiment d'avoir des retours là-dessus, espérant positif, bien sûr.

LA COMMISSAIRE :

Merci de la précision.

LE PRÉSIDENT :

Un retour officiel. Tout à l'heure, vous... si j'ai bien compris aussi, vous avez parlé de fonds, donc pour la gestion, hein? C'était une partie de votre question, je crois, hein, monsieur Chilton?

M. DANY CHILTON :

Excusez-moi, je n'ai pas bien compris.

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous mentionné la question de fonds pour pouvoir faire la gestion tout à l'heure dans la question?

M. DANY CHILTON :

En réalité, je parlais de ponts. T'sais, là, le pont pour...

LE PRÉSIDENT :

Ah, de ponts, O.K. Oui, c'est parce qu'on voyait le ministère répondait dans le sens de gestion...

M. DANY CHILTON :

Mais...

LE PRÉSIDENT :

... mais j'ai dit : « Est-ce qu'il y a des fonds qui vont avec la gestion? » O.K., dans ce... Là, je comprends, excusez-moi.

M. DANY CHILTON :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vais y aller, je pense que madame voulait intervenir. Pouvez-vous me répéter votre nom, s'il vous plaît?

Mme LAURIE CAMIRAND-LEMYRE :

Oui, Laurie Camirand-Lemyre.

Mme LAURIE CAMIRAND-LEMYRE

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, allez-y.

Mme LAURIE CAMIRAND-LEMYRE :

Oui. En fait, moi, j'avais une question qui venait d'un de mes collègues, et puis ça concernait les processus de mise en place des aires protégées, allant de l'identification des sites, des territoires jusqu'à, bon, l'établissement officiel des aires protégées. Je crois que, officiellement, il y en a cinq d'identifiées sur le site, est-ce... O.K. Puis, bien, c'est ça, donc apparemment, il y aurait comme des processus qui peut-être sont moins formels, plus informels, mais c'est quand même des pratiques qui se tiennent lors de l'identification de ces aires protégées là.

Alors, ma question était la suivante : je me demande si c'était possible de témoigner de ces étapes-là et de les... de faire un bilan peut-être public à ce niveau-là, donc de vraiment venir préciser c'est quoi les... étapes par étapes les mécanismes de mise en place des aires protégées?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bouchard.

M. FRANCIS BOUCHARD :

On avait parlé tantôt d'une présentation sur l'ensemble des étapes. Lorsque vous le jugerez à propos, on amènera l'ensemble des étapes dans la consultation.

LE PRÉSIDENT :

Ici, ça va dans le sens de la question, on voulait voir s'il y avait une relance pour ça. Alors, on va la faire. Allez-y.

**PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Alors, je vais essayer de vous présenter en quelques minutes, là, un parcours quand même qui s'est étalé sur une dizaine d'années, en deux séquences, en fait, pour arriver à la création de 14 réserves projetées. Là, on en a 13 en consultation parce qu'il y en a une qui était davantage au Lac-Saint-Jean puis qu'il y a déjà eu une audience publique dessus, donc il nous en reste 13, là, les 13 qu'on a en Mauricie pour... qu'on traite aujourd'hui.

D'abord, une petite introduction pour la présentation, ensuite je vais vous parler des deux périodes en question dont je vous parlais. En fait, c'est de 2002 à 2009, alors que le gouvernement du Québec poursuivait des objectifs d'atteindre 8 % d'aires protégées au Québec, et une période après ça, de 2010 à 2013 où, là, on était dans un objectif de 12 % du territoire québécois en aires protégées. Donc, ces 13 aires protégées là qu'on a aujourd'hui en consultation découlent de ces engagements-là puis des travaux qui ont été faits, là, pour aboutir à ça.

Ce qu'il faut dire d'entrée de jeu, c'est qu'il y a... il y avait deux critères fondamentaux pour le travail. Il y avait d'abord des critères écologiques, bien sûr, parce que l'objectif, c'était de protéger des échantillons représentatifs de la diversité biologique du Québec, dont des... toute la diversité des écosystèmes qu'on a au Québec, protéger des échantillons, là, dans lesquels il y a toutes les espèces caractéristiques. Ça fait que là-dedans, il y a plusieurs sous-critères, notamment la représentativité, donc on voulait des territoires qui étaient représentatifs de chacune des régions naturelles du Québec, on voulait aussi les territoires les plus intègres possible.

Comme je vous disais tout à l'heure, en Mauricie, ça a été un territoire qui a été beaucoup perturbé, ça fait longtemps qu'il y a eu de l'activité forestière, et cetera, donc c'était à peu près impossible de trouver des écosystèmes vierges. Mais quand même, les écosystèmes, il y a encore des écosystèmes de très bonne qualité, et... mais on essayait de chercher... quand on est capable de trouver des territoires qui ont été moins affectés, bien, c'est un élément important pour nous.

Ensuite, il y avait la dimension puis le *design*, là, des aires protégées, hein. Nous, ce qu'on... pour bien que des écosystèmes se maintiennent comme il faut, on ne peut pas faire une petite aire protégée. Dans une petite aire protégée, là, c'est impossible de préserver... il faut que ce soit d'une certaine dimension, donc plusieurs centaines de kilomètres carrés, idéalement, là. Vous avez vu les territoires. Bien, ils n'ont pas tous cette dimension-là, mais c'était ce qui était visé au départ.

Et aussi, on cherchait des vieilles forêts, parce que les vieilles forêts, c'est un type d'écosystème qui est en raréfaction beaucoup, ça fait qu'on cherchait ça. C'est intéressant d'avoir ça dans un réseau d'aires protégées. Il y a des espèces qui sont associées à ces types d'écosystèmes là, aux vieilles forêts en particulier, donc c'est important. Aussi, les espèces puis les écosystèmes rares ou exceptionnels, on recherchait ça aussi quand on était capable de les capter.

Il y avait aussi des critères socio-économiques et il y avait des contraintes sur le territoire. On n'avait pas... le territoire, là, n'était pas libre de toute contrainte. Alors, il y avait déjà des activités sur le territoire, des potentiels, et cetera, des droits, des droits forestiers, des droits miniers, et cetera, puis des... il y avait aussi des demandes sociales, hein, il y avait des demandes... il peut y avoir des demandes des communautés autochtones, il pouvait y avoir aussi des demandes de communautés... de municipalités ou de, par exemple, la municipalité de Grandes-Piles, ça fait que donc, il y avait... c'est tous ces éléments-là, là, qui étaient considérés. Puis dans le processus qu'on suivait, bien, c'était justement un processus dans lequel on a essayé de faire participer tout le monde puis essayer de tenir compte de tous ces critères-là en même temps. Vous vous doutez bien que ce n'est pas quelque chose, là, qui est nécessairement facile à faire.

Ici, je vous détaille un peu plus, en fait, les... C'est un processus qui s'étale à peu près sur 12, 13 étapes, puis ça a varié, là, entre les deux séquences, mais là, le processus que je vous présente là, c'est un peu ce qui a été suivi de 2004 à 2009, là, puis pour créer neuf territoires en Mauricie.

Alors, la cible à l'époque, là, c'était 8 % du territoire. Et puis, quand on a débuté, là, il n'y avait pas beaucoup d'aires protégées, là. Il faut voir que dans tout le Québec, il n'y en avait pas beaucoup. On travaillait dans toutes les régions administratives du Québec, puis en Mauricie, c'était comme ailleurs, il n'y en avait pas beaucoup non plus, tellement qu'on n'avait pas besoin de faire ce qu'on appelle une « Analyse de carences », c'est-à-dire de regarder qu'est-ce qu'il y a dans le réseau, parce qu'on savait qu'il n'y avait presque rien dans le réseau. Ça fait qu'on essayait de capter un paquet d'écosystèmes qu'il n'y avait pas dans le réseau d'aires protégées, puis c'était facile, on n'avait pas besoin de voir : « Hey, on l'a-tu déjà dans le réseau? » Non, on le savait qu'on ne l'avait pas. Ça fait que... tandis que dans la deuxième séquence, il a fallu faire une analyse comme ça, là, de carences, savoir qu'est-ce qu'il nous manque pour continuer.

Les étapes, donc, il y a eu des séances d'information, là, puis des appels de proposition en avril 2005 pour la première séance, pour la première série, là, de travail. Il y a eu des propositions des intervenants régionaux, de la région. À ce moment-là, notamment, on avait rencontré des gens des communautés attikameks puis on avait demandé... il y avait des projets, il y avait des choses qui les intéressaient, on avait mis ça dans les... on avait noté ces intérêts-là, à quel endroit ça les intéressait. Il y a eu aussi l'analyse des contraintes que je parlais tout à l'heure, puis il y avait... nous, on prend un cadre écologique, hein, on découpe le territoire. On travaillait dans la région administrative, mais ce n'est pas... la région administrative, pour les écosystèmes, ça n'a pas de valeur, ça fait qu'on a plutôt un

découpage, là, qui est en provinces naturelles, régions naturelles, et cetera. Ça fait que donc, on travaillait sous cet angle-là puis on essayait de développer le réseau pour avoir quelque chose de représentatif, là, de cette diversité-là. Donc, il y a eu beaucoup d'échanges avec les intervenants. Puis là, après ça, on a commencé à faire... à étudier des scénarios puis à délimiter des territoires d'intérêt.

Les territoires d'intérêt, vous voyez, c'est l'étape 6, là. Alors ça, après un an, on avait atteint ce stade-là, mais c'était loin d'être fini, là. Les territoires d'intérêt, c'était, disons, la proposition du ministère de l'Environnement à partir de tous les intrants qu'il y avait eu, là : les propositions des gens, le besoin d'avoir des éléments représentatifs de toute la diversité, les contraintes. Ça fait que tout ça, on a amené ça, puis là, on a mis une proposition sur la table. Je vais vous la montrer. Voilà.

Alors ici, vous avez, en fait, en vert le réseau d'aires protégées quand on a commencé le travail, et en bleu, c'est l'ensemble des propositions qui ont été faites à l'époque, et le contour noir, c'est ce qu'on appelle, nous, la province naturelle des Laurentides méridionales. Donc, c'est une unité écologique, là, du Québec, une unité écologique importante. Vous voyez que c'est immense. Ça s'étale de l'Outaouais jusqu'au Lac-Saint-Jean, là, toute la Capitale-Nationale, et cetera. Donc, ça couvre plusieurs régions. Et ça, en bleu, c'est les propositions qu'on a eues.

Ensuite, on a eu les... oups. Oui, c'est ça, province naturelle des Laurentides méridionales, O.K. Là, vous avez les régions administratives. Je vais... tout à l'heure, je vais cibler... oups, pardon. Excusez, là, j'ai perdu mon... O.K. Parce que mon truc n'apparaît pas, c'est bizarre. Oui, il y a quelque chose qui n'apparaît pas dans... O.K., voilà.

Alors, vous avez les territoires d'intérêt qui ont finalement été sélectionnés par notre ministère, puis dans ces territoires d'intérêt là, il y avait 15 % de la région naturelle, mais ce qui était visé, c'était 8 %. Ça fait que déjà, ça, ça intégrait, là, des propositions. Là-dedans, il y a des territoires qui venaient de propositions de différents intervenants puis il y avait les contraintes aussi qu'on avait... avait discuté avec les compagnies forestières, on avait discuté avec un paquet d'intervenants, puis là, c'est ça qui était resté, puis là. On recommençait à travailler avec les gens, on avait donc davantage que ce qu'on avait besoin, donc on pouvait travailler puis dire : « Bon, bien là, ça, c'est plus compliqué que ça, on peut prendre ça, puis garder -- rejeter ça, et cetera. » Donc, ça a été un travail, là, de discussions pour savoir...

Je vais zoomer maintenant sur la région de la Mauricie, parce que là, vous avez uniquement, là... ah, c'est dont bien long. Voilà.

Donc, les propositions en Mauricie, il n'y en avait pas tant que ça. Il y en avait beaucoup dans l'extrême nord. Puis il y avait... on voit, là... il n'y en avait pas eu tant... beaucoup, beaucoup de propositions, mais il y en a quelques-unes quand même. Plus c'est bleu, hein, plus il y avait de propositions de plusieurs personnes, de plusieurs intervenants. Alors, plus c'est bleu foncé puis plus il y

avait beaucoup de proposeurs au même endroit. Donc ça, ça avait un poids encore plus fort, là. Vous avez notamment beaucoup, par exemple, la communauté de Manawan, là, dans la région Lanaudière, là, qui a fait des propositions, puis les gens de Wemotaci aussi ont fait des propositions, également je pense Opitciwan, là, puis différentes communautés. On a les propositions de...

Ensuite, ça a donné encore une fois, le... je vous monte un peu un zoom, là, sur les territoires d'intérêt. Puis ensuite, il y a eu un travail sur ces territoires d'intérêt là.

Le travail, là, il s'est réalisé, hein, de 2006 à 2007, 2009, là. Il y a eu des discussions, des échanges, le gouvernement a sélectionné des territoires et puis a reconsulté, puis il y a eu des reconsultations officielles des communautés autochtones notamment puis des.. de la Conférence régionale des élus à l'époque, qui elle consultait les MRC. Et là, on avait... on a finalement créé, là, neuf territoires de 2007 à 2009. Donc, ils n'ont pas tous été créés en même temps, il y en a eu un certain nombre en 2007, quelques-uns en 2008, puis un autre en 2009. Je pense que Triton a été le premier en 2007, ensuite il y en a eu plusieurs en 2008, puis 2009, il y a eu Grandes-Piles aussi, là, puis quelques autres. Donc, ça vous montre un peu le cheminement. Ça, c'était la première série.

La deuxième série a commencé de 2010, hein. En gris, vous avez finalement le résultat de la première série. C'est-à-dire, c'est le réseau d'aires protégées à la fin de la première série. Là, il y a le parc national de la Mauricie au sud, mais toutes les autres taches grises importantes, là, ça, c'est des nouvelles aires protégées qui avaient été créées à la suite des premiers travaux, et puis là, on recommençait à travailler pour l'objectif, cette fois-ci, de 12 %. Là, on avait un nouveau procédé, à peu près... qui ressemblait beaucoup, mais qui était beaucoup plus régionalisé. Alors, là, c'est vraiment la Conférence régionale des élus qui a tout dirigé.

Remarquez que la Conférence régionale des élus a beaucoup travaillé dans la première série aussi, là, ont participé énormément aux travaux, mais dans celle-ci, là, c'est eux qui ont mené tout le bal. Alors, c'est eux qui ont formé le comité, c'est la Commission sur les ressources naturelles et le territoire, là, qui a été utilisée pour ça, il y avait un groupe de travail, il y avait des industriels forestiers, il y avait des intervenants fauniques, il y avait des représentants autochtones, et cetera, puis donc, il y avait une vingtaine... une quinzaine de personnes autour de la table qui ont travaillé pendant quelques années. C'est le travail du comité régional qu'on voit, là... Je vais essayer d'amener ma souris. On ne la voit pas, ma souris, hein, là-dessus? Ou c'est là. Oui, c'est ça.

Bon, bien, en tout cas. Vous voyez « Comité régional » à droite, alors la première série, puis après ça, il y a une recommandation régionale qui a eu lieu en 2013 ou 2014, là, la Conférence régionale des élus a fait des recommandations. Puis là, il faut voir que dans ces débats-là, ce n'est pas des débats qui sont nécessairement faciles, là, il y a des intérêts, il y a des gens qui veulent des aires protégées de plus grandes dimensions puis d'autres qui ont des contraintes puis, et cetera, ça fait que c'est une discussion, là, à plusieurs autour de la table. Et ce qui arrive au bout de ça, c'est un

compromis puis c'est aussi un consensus. Alors, tout le monde est d'accord avec ces projets-là. Ça ne veut pas dire que tout le monde est parfaitement satisfait, mais tout le monde est d'accord pour y aller au moins avec ça.

Donc, la recommandation a été transmise au gouvernement, et puis le gouvernement... dans les étapes subséquentes, il y a des étapes gouvernementales. Lui, il a encore des échanges avec le milieu, là, parce qu'on travaille avec le ministère de l'Énergie et des Ressources, le ministère des Forêts. Lui, quand on vient pour se positionner final, bien, il consulte ses clientèles habituelles, notamment l'industrie forestière, notamment l'industrie minière ou les... il consulte donc les gens avec qui il travaille. Puis là, bien... donc il y a d'autres consultations, et puis là, le gouvernement statue puis il dit : « Bon, bien... », finalement, il crée... on a créé cinq autres aires protégées qui ont été créées en 2017. Et donc, ces cinq autres-là, là, c'est ce qui fait l'ensemble des...

La proposition régionale, là, qui est issue, là, des deuxièmes travaux, là, vous l'avez ici. C'était une proposition... En jaune orange, vous avez les aires protégées existantes à l'époque; en vert, vous avez la proposition, en fait, qui a été retenue, là, l'aire protégée de la région de la Mauricie qui a été retenue par le comité régional sur les aires protégées. Il y a aussi... il faut ajouter les propositions en mauve qui sont les propositions du... -- voyons -- groupe forestier du Saint-Maurice, là, le Groupement forestier du Saint-Maurice qui gère des territoires privés, hein, dans le réservoir Gouin et aussi à proximité du territoire, là, de Najoua, à peu près au centre, là. L'autre portion mauve, là, ça, c'est en territoire privé. Donc eux, ils s'étaient engagés, là, à faire des aires protégées aussi à ces endroits-là complémentaires aux projets qui ont été retenus en forêt... en terre publique. Cependant, ces territoires-là n'ont pas été encore concrétisés, là, on n'a pas encore... ils n'ont pas encore été... fait les démarches pour concrétiser ça.

Finalement, pour terminer cette présentation-là, ce qu'il faut dire, il y a eu d'autres territoires qui ont été proposés, qui n'ont... en fait, on n'a pas donné suite encore à toutes les propositions. On a encore des... notamment des aires triades, par exemple, qui ont vont être éventuellement créées en aires protégées, mais ce n'est pas très, très grand en superficie, peut-être 80 kilomètres carrés peut-être dans le secteur, là, entre la rivière Croche, là, autour de la rivière Croche puis pas très loin du Triton aussi. Mais les agrandissements qui sont retenus pour Triton, les agrandissements aussi pour d'autres territoires, là, ça vient de... ça vient des aires triades, là, c'est des aires triades qui ont été prises pour agrandir.

Donc, ça fait pas mal le tour de cette proposition-là.

La dernière diapo que je veux vous présenter, c'est qu'on a fait ça avec les requérants FSC, là, qui participaient au comité de travail. Eux, ils s'intéressaient à davantage la région de la Mauricie puis ils ont proposé des territoires dans leurs unités d'aménagement forestier, mais à l'extérieur de la Mauricie.

Vous en avez un, là, qui est entouré à droite, là, au sud, le projet du lac Lapeyrère, qui est dans la réserve faunique de Portneuf dans la région de la Capitale-Nationale. Là, la Mauricie ne l'a pas proposé, ce n'était pas dans la région, mais les requérants FSC, eux, ils l'ont proposé. Ça a été repris dans la région de la Capitale-Nationale qui a retenu le projet, et ça a été aussi proposé au gouvernement, là, mais ça ne touche pas la région de la Mauricie.

Et dans le nord, il y a un projet qui était... recoupait la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, là, le projet du lac Baillairgé donc qui est en Mauricie au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Donc, il faut terminer les travaux, là, dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean avant de travailler au final ce projet-là.

Voilà. S'il y a des questions par rapport à ça on peut y répondre. Mais je ne sais pas si ça vous renseigne un peu, là, sur le processus suivi.

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous une question complémentaire en lien avec la présentation?

M. DANY CHILTON :

Simplement... simplement, en terminant, je dirais que les intérêts que nous avons, c'est-à-dire de protéger le territoire attikamek et aussi son mode de vie, c'est un intérêt qui peut être mis en commun avec les intérêts du gouvernement provincial quant à l'atteinte des objectifs. On a encore beaucoup de chemin à faire pour pouvoir atteindre ces objectifs-là. Ça fait que c'est simplement ce que je voulais rajouter en terminant, que ces intérêts-là peuvent être mis en commun.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Et bien entendu le Conseil est le bienvenu s'il veut venir nous présenter un mémoire en deuxième partie d'audiences publiques.

M. DANY CHILTON :

Mikwetc.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

M. DANY CHILTON :

Mikwetc, monsieur Bouchard. *Mikwetc*, Monsieur le président, madame Forget.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Ma collègue aurait une question complémentaire après la présentation.

LA COMMISSAIRE :

C'est plus par rapport au ministère. C'était juste pour savoir si... la composition du comité régional, donc la liste des gens qui ont été consultés pour savoir qui a, finalement, ont participé à décider des meilleurs intérêts dans la proposition d'aires protégées?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

M. FRANCIS BOUCHARD :

À l'intérieur du document de la CRÉ, vous allez avoir l'ensemble des intervenants qui ont participé.

LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme SYLVIE LEPAGE

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, je vais inviter madame Sylvie Lepage, qui est dans la salle à La Tuque, à venir poser ses questions.

Mme SYLVIE LEPAGE :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir madame.

Mme SYLVIE LEPAGE :

Bonsoir Monsieur le président, bonsoir monsieur Forget -- madame Forget, pardon. Je me présente, Sylvie Lepage, secrétaire pour la société en commandite Manouane Sipi. En fait, Manouane Sipi, la société en commandite est promoteur d'un projet de minicentrale hydroélectrique qui est présentement en développement près des rives du lac Châteauvert. Bien que le projet se retrouve à l'extérieur de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou, ma question concerne notamment la ligne de distribution de l'électricité qui devra partir de la minicentrale et se rendre à Chute-Allard.

Donc, la question que j'ai pour le ministère, c'est de savoir si cette infrastructure-là est permise, autorisée selon les règles ou les différentes lois, là. En fait, c'est la question que j'adresse au ministère.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Bouchard?

Pendant que messieurs Bouchard délibèrent... excusez-moi, je veux juste, pour la ligne de... ça serait la ligne... de raccorder la centrale projetée au réseau d'Hydro-Québec. Cette ligne-là, elle aurait la responsabilité de construire de votre projet ou d'Hydro-Québec?

Mme SYLVIE LEPAGE :

C'est le promoteur du projet, donc la société en commandite.

LE PRÉSIDENT :

Qui doit... c'est le promoteur du projet qui doit construire la ligne?

Mme SYLVIE LEPAGE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

Mme SYLVIE LEPAGE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Alors, messieurs du ministère?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui. Est-ce que la ligne doit passer dans l'aire protégée actuelle?

Mme SYLVIE LEPAGE :

En partie, oui. Dans l'aire projetée, oui.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Est-ce qu'il y a des tracés possibles pour éviter l'aire protégée actuelle? Est-ce qu'il y a des... est-ce que c'est un... En fait, c'est sûr qu'une ligne de transmission dans une aire protégée existante, ce n'est pas une chose qui est très, très compatible. Ça ne veut pas dire que c'est impossible, mais il faut vraiment qu'il n'y ait pas d'alternative. S'il y a des alternatives, c'est certain qu'on ne traverse pas une aire protégée. On peut penser, par exemple, au gazoduc qui est étudié dans le... aussi au nord, là. Eux, ils vont essayer de ne pas traverser les aires protégées. Ça se peut qu'ils soient obligés d'en traverser, on le verra, là, mais il faut qu'on soit obligé de le faire pour...

Ça fait que c'est pour ça que je vous demandais : est-ce que le projet est vraiment précis actuellement? Est-ce qu'il y a des alternatives possibles, et cetera. Puis... Mais à la base, la réponse à votre question, c'est que ce n'est pas compatible avec une aire protégée, là, la mise en place d'une ligne de distribution, de transport.

Mme SYLVIE LEPAGE :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Donc, il y aurait une démonstration claire à faire que c'est impossible de passer autrement, c'est ce qu'on comprend de votre réponse?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Il n'y a pas de tracé de rechange.

Est-ce que vous avez une autre question?

Mme SYLVIE LEPAGE :

Non. Bien, en fait, notre projet, c'est sûr qu'il est en développement, sauf par contre, on avait fait des consultations justement avec la nation attikamek de Wemotaci, puis ce qui était ressorti, c'est que, justement, qu'il n'y ait pas de couloir comme tel pour la ligne de distribution de l'énergie, mais plutôt qu'elle longe le chemin existant. Donc, compte tenu que l'aire protégée projetée en certaines parties touche au chemin existant, donc c'est très partiel, là, en fait, là, la ligne serait vraiment le long du chemin, c'est ce qui a été demandé lors des consultations publiques, là, concernant le projet. Donc...

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Mme SYLVIE LEPAGE :

Ce n'est pas un couloir comme tel, là, puis ce n'est pas de la haute tension non plus, là, on parle de lignes de distribution.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais ça, par exemple, on pourra... — Bien, je vais vous laisser répondre.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Allez-y.

LE PRÉSIDENT :

Mais dans un cas comme ça, c'est-à-dire que le ministère, c'est sûr que lui, ce qu'il souhaite, c'est d'avoir le maximum d'informations le plus vite possible. À cet égard-là, je vous invite à vous inscrire pour venir nous présenter un mémoire.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Non, mais... non.

LE PRÉSIDENT :

Et si possible à ce moment-là dans le mémoire, si vous êtes capable de donner le maximum d'informations, parce que le mémoire, de toute façon, va être public. Le ministère pourra avoir plus de détails à ce moment-là. C'est sûr que c'est dans les processus d'autorisation aussi, le ministère, mais ce n'est pas les mêmes personnes, hein, c'est les gens des évaluations environnementales qui vont poser des questions. Mais à court terme, ça pourra être intéressant, névralgique pour le ministère d'avoir le maximum d'informations. Donc, je vous invite, je vous encourage à venir nous présenter un mémoire là-dessus.

Oui, monsieur Bouchard?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Non, mais vous avez dit exactement ce que je pensais rajouter, là, ça fait que je ne rajouterai pas rien.

LE PRÉSIDENT :

Donc, j'ai devancé votre point d'intérêt.

Donc, je vous invite à venir nous présenter un mémoire, au mois d'avril.

Mme SYLVIE LEPAGE :

Très bien, merci. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Bienvenue.

Mme MARIE-PIERRE OUELLON :

Excusez-moi, Monsieur le président, j'aimerais apporter une précision.

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y. Madame Ouellon.

Mme MARIE-PIERRE OUELLON :

La dame parlait d'une ligne de distribution. Les lignes de distribution sont permises dans les aires protégées, c'est les lignes de transport d'énergie qui ne sont pas permises, là, donc j'ai un peu de confusion.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Donc la ligne de transport ou de... c'est pour transporter l'électricité qui serait produite par la centrale vers le réseau d'Hydro-Québec, donc effectivement, on devrait parler plus d'une ligne de transport que de distribution. Distribution étant pour alimenter des clients, hein, c'est ça qu'on comprend? Ça vous va?

Donc, si vous êtes capable de... donc, on vous encourage à venir nous présenter un mémoire. Ça vous va?

Mme SYLVIE LEPAGE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Bienvenue.

Maintenant, je vais appeler monsieur Alain Boisvert qui est ici, à la salle de La Tuque.

LA COMMISSAIRE :

Shawinigan.

LE PRÉSIDENT :

Excusez, de Shawinigan.

M. ALAIN BOISVERT

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur.

M. ALAIN BOISVERT :

Monsieur le président, madame Forget, Alain Boisvert, je suis secrétaire sur la zec Wessonneau. J'aurais peut-être une douzaine de questions, là, mais je vous les enverrai, je pense. Je pense qu'on peut les envoyer, hein? Ça fait que...

Vous savez que quand vous êtes directeur sur une zec, la zec, il faut que vous entreteniez les villégiateurs qui sont là. Pas le choix, il faut qu'ils aillent à leur chalet ou si on a développé des choses, il y a des chemins. Puis les chemins, ils traversent des cours d'eau, donc il y a des calvettes ou des ponceaux, puis des ponts, et cetera.

Dans l'aire protégée, on avait une petite aire protégée, là, qui était temporaire le long de la rivière aux Rats, et quand qu'on a voulu entretenir ce chemin-là, c'était un non-recevoir de par... de tout le monde. On s'est ramassé avec des problèmes. Le chemin se détériore, les berges se détériorent et on n'était pas capable de l'entretenir parce que le ministère nous mettait des bâtons dans les roues en disant que c'est une aire protégée, puis ta-ta-ta puis ta-ta-ta. Mais le villégiateur, lui, qui passe là, là, on fait quoi avec? On a un point d'interrogation.

Là, vous créez une nouvelle aire protégée, il y a le même chemin, mais en plus de ça, on rajoute le chemin de sept kilomètres qui va au lac Cinconsine. À court terme, ce chemin-là dans le bout du lac Boulanger, il va falloir l'entretenir parce que le chemin rétrécit. Une camionnette, elle passe une fois; deux camionnettes, il y en a une qui passe par-dessus l'autre ou en dessous de l'autre, là, mais ça ne passe pas.

Ça fait que ma question est assez simple : concernant les restrictions, concernant l'entretien, la réfection, l'amélioration des infrastructures, ponts, ponceaux, chemins, il va-tu y avoir assez de restrictions qu'on ne sera plus capable de rien faire comme gestionnaire, là... pas gestionnaire, mais comme directeur de zec?

LE PRÉSIDENT :

On va transmettre la question au ministère. Tout à l'heure, vous avez mentionné que les chemins existants étaient pour être maintenus, donc ça semble...

M. FRANCIS BOUCHARD :

Peut-être un élément important, je ne connais pas le cas précis auquel vous faites allusion, par contre, il y a différents types d'aires protégées. Ça fait que ça, c'est peut-être à prendre en considération aussi. Au sein des réserves de biodiversité, les territoires qu'on vous présente aujourd'hui, l'entretien des chemins est permis.

M. ALAIN BOISVERT :

O.K. On dit toujours « l'entretien des chemins », mais quand qu'on vous fait une demande, c'est une aire protégée, vous levez toujours la main sur l'aire protégée, là. Il va falloir que vous teniez un bon discours, là.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais officiellement...

M. FRANCIS BOUCHARD :

Il n'y a pas d'autorisation à avoir non plus pour l'entretien des chemins.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, sauf les permis éventuellement, les permis municipaux, mais on comprend que le

ministère, dans le régime, s'engage ce soir à dire : pour les aires protégées ici, il n'y aurait pas de problème pour entretenir les chemins. C'est ça qu'on a comme réponse.

M. ALAIN BOISVERT :

En espérant.

Deuxième petite question. Vous savez que les zecs, le pendant des zecs, c'est les Sépaq. Les Sépaq, c'est des... c'est gouvernemental, ça fait que c'est notre concurrent. Ça fait que donc, si on veut amener du monde sur les zecs, il faut faire du développement touristique, il faut amener *de la nouvelle* argent sur les zecs. Est-ce que... Ça va être quoi les impacts... quels seront les impacts sur le développement et la gestion du territoire de la zec, là, dans ce secteur-là? Ça va être quoi les impacts qu'on va avoir?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bouchard.

M. FRANCIS BOUCHARD :

On a parlé un petit peu précédemment des aspects de mise en valeur de ces territoires-là. Donc, les aspects mise en valeur demeurent possibles, puis même qu'on les encourage. Par contre, ils devront se faire à l'intérieur des plans de conservation qui vont être établis au sein du territoire. On se rappelle que c'est un territoire pour préserver la biodiversité. Donc, en fonction des objectifs de conservation qui vont avoir été établis sur le territoire, on va pouvoir identifier quelles mesures de mise en valeur sont compatibles.

Donc, oui, possibles, mais pas n'importe comment ou pas n'importe laquelle non plus. C'est ça qu'on a besoin de travailler avec vous pour voir comment on peut faire la mise en valeur sur ces territoires-là, qu'est-ce qui devrait être mis de l'avant pour que les gens s'approprient ces territoires-là, pour qu'ils en soient fiers également, et puis pour justement assurer l'objet pour lequel ce territoire-là a été créé aussi.

M. ALAIN BOISVERT :

C'est ça. C'est qu'une zec -- je sais que vous savez c'est quoi une zec, là -- ça a été créé pour ça, là, ça fait qu'il ne faut pas trop mettre de bâtons dans les roues si vous voulez qu'on soit des bons directeurs.

LE PRÉSIDENT :

Ça, vous pourrez nous en... nous faire part de...

M. ALAIN BOISVERT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... de vos préoccupations en long et en large dans un mémoire. Donc, je fais un peu de publicité à tout le monde, je vous invite à vous inscrire pour déposer un mémoire.

C'était vos deux questions. J'ai encore des personnes au registre, mais si... vous pouvez... vous avez dit vous aviez d'autres questions, mais vous pouvez vous réinscrire pour venir reposer des questions.

M. ALAIN BOISVERT :

Pas de problème. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

M. MARC GIGUÈRE

LE PRÉSIDENT :

Je vais maintenant inviter monsieur Marc Giguère à s'avancer.

M. MARC GIGUÈRE :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur.

M. MARC GIGUÈRE :

Moi, ma question : concernant la mécanique d'application, là, de la mise en oeuvre de la gestion, j'aimerais savoir quelles seront ou si vous avez déjà défini les rôles et les responsabilités de chacun des ministères, on parle des trois principaux, là, incluant aussi la MRC de La Tuque, là, dans tout cet aspect-là concernant... nous autres, les utilisateurs, là, comment on peut se démêler avec ça. Puis si oui, si c'est déjà défini, qu'on puisse connaître un petit peu la mécanique, là, parce que c'est très difficile, là, de -- mon prédécesseur en a parlé un petit peu -- d'amener un dossier puis de le compléter, là, parce qu'on dirait que ce n'est pas clair pour chacun des... la responsabilité de chacune des parties dans ça. Nous, on exprimerait la volonté d'avoir une démarche claire, là, par rapport à la responsabilité de chacun des ministères.

LE PRÉSIDENT :

Ça fait qu'on va poser la question à monsieur Bouchard, mais ce que je perçois -- comprends jusqu'à maintenant, donc, on a déjà, disons, la municipalité, on a le ministère, le MERN sur le territoire, le ministère de la Forêt pour le bois, par exemple.

M. MARC GIGUÈRE :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Là, vous appréhendez un nouvel interlocuteur, donc un quatrième ou un cinquième interlocuteur?

M. MARC GIGUÈRE :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bouchard.

M. FRANCIS BOUCHARD :

Je vous concède que ce n'est pas simple de se retrouver à l'intérieur de ça. Il y a toutes les lois existantes qui vont continuer de s'appliquer puis, en plus, on ajoute la Loi sur le patrimoine naturel où il va y avoir certaines choses qui devront être travaillées autrement.

Au niveau de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, au niveau de ces territoires-là, ce qu'on cherche à mettre en place... en fait, on aimerait ça pouvoir, avec les intervenants du milieu, développer des plans d'action. Comment ça peut se faire sur le territoire au niveau des différentes activités qui... les différentes activités qui seraient à déployer ou qui sont à maintenir, comment qu'on peut clarifier le tout, mais également, comment qu'on peut pousser certaines de ces activités-là, ne serait-ce que par peut-être l'ajout d'argent supplémentaire pour certains volets qui pourraient être porteurs, ne serait-ce que pour... dans l'identification de nouveaux partenaires, mais pour nous, c'est important de le faire avec les gens du milieu. Donc, en fonction des territoires, en fonction de qui sont les principaux utilisateurs, c'est sûr qu'on va avoir à développer ces plans d'action là également.

M. MARC GIGUÈRE :

Bon.

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi. Juste en lien avec ça. Donc, est-ce que le ministère, dans un plan pour une réserve de biodiversité, pourrait développer un genre de guichet ou un site Web pour aider les gens à s'y retrouver? Est-ce que ça fait partie des possibilités?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Ça serait bien d'avoir quelque chose qui soit très clair ou de développer un produit qui soit davantage clair pour l'utilisateur. Comment ça pourra se faire? Je ne le sais pas encore. Mais effectivement, ça serait quelque chose à réfléchir.

LE PRÉSIDENT :

Donc, en fonction de vos préoccupations, à ce moment-là, bien nous, on va le regarder au meilleur de nos connaissances. Les gens peuvent nous faire des suggestions : « On pense que ça devrait marcher de telle façon pour qu'on s'y retrouve plus facilement », ça fait partie de propositions que les gens peuvent venir nous présenter dans un mémoire.

M. MARC GIGUÈRE :

Donc, t'sais, qui fait quoi? Si on aurait la possibilité de savoir qui fait quoi, je pense qu'on serait tous bien dans ça, là.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. FRANCIS BOUCHARD :

Je pense également que ça pourrait être... — Pardon, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Ça vous va? Avez-vous une autre question?

M. MARC GIGUÈRE :

Bien, la deuxième question, c'est un peu complémentaire à celle-là : est-ce que... on parle de plans d'action, on parle de manière communautaire des utilisateurs, essayer d'intégrer tous ces gens-là, mais est-ce que, encore là, les ministères concernés vont avoir *de la nouvelle argent*, des budgets à émettre là-dessus, à mettre sur le projet, ces projets de zones là, là, dans le futur puis dans les années qui viennent pour dire? C'est beau toute cette mécanique-là, là, mais est-ce que vous avez les moyens de nous aider à entretenir ça puis à faire ça ou on va se ramasser puis on ne sera pas supporté par aucun ministère, par aucun... Si les ministères n'ont pas d'argent, bien, c'est comme si nous, de l'aide, on n'en aura pas, là.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bouchard.

M. FRANCIS BOUCHARD :

Je vous dirais qu'on s'était fait dire, dans une précédente audience du même type : « C'est beau de mettre un enfant au monde, mais il faut savoir s'en occuper également. » Je pense que ce message-là avait été entendu au sein du gouvernement. Dans les dernières mesures de discours du budget qu'on a eu en avril dernier, il y avait des mesures qui avaient été octroyées pour justement atteindre les cibles en matière d'aires protégées, mais pour également les gérer efficacement puis pour les... à partir de cette année juste... plus quatre ans, bien, c'était -- j'avais noté -- 13.8 millions qui nous ont été octroyés

pour assurer la gestion et la mise en valeur de ces aires protégées là. Donc, on parle de surveillance, oui, on parle d'acquisition de connaissances, mais on parle également de mise en valeur qui pourrait être travaillée avec les gens du milieu. Donc oui, il y a des sommes de disponibles qui pourraient servir à ces fins-là.

M. MARC GIGUÈRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Ça vous va? Je vous remercie.

Mme ANNIE CÔTÉ

LE PRÉSIDENT :

Je vais maintenant inviter madame Annie Côté.

Mme ANNIE CÔTÉ :

Bonjour, monsieur Germain.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir madame.

Mme ANNIE CÔTÉ :

Bonjour, madame Forget. Là, j'ai l'impression d'avoir des... un laïus juste personnel, là, mais qu'est-ce que vous voulez, on est ici pour différentes raisons.

On parlait de bois de corde. Je suis dans ceux qui sont enclavés, soit par le départ de la réserve et, de l'autre côté, des terres privées. Donc... et je suis dans des *bails* -- les baux qui ont été augmentés d'une façon faramineuse dans les dernières années, je parle de la région de Saint-Tite.

Juste un détail en passant. Sur la carte, le sentier de motoneige n'est pas à la bonne place. Donc, il y a...

LE PRÉSIDENT :

C'est quelle carte, ça?

Mme ANNIE CÔTÉ :

La treizième.

LE PRÉSIDENT :

La treizième...

Mme ANNIE CÔTÉ :

Le chiffre chanceux, finalement.

LE PRÉSIDENT :

Ce serait l'aire protégée pour...

Mme ANNIE CÔTÉ :

L'aire protégée pour...

LA COMMISSAIRE :

Grandes-Piles?

Mme ANNIE CÔTÉ :

... Grandes-Piles.

LA COMMISSAIRE :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

C'est Grandes-Piles.

Mme ANNIE CÔTÉ :

Donc, il y a un changement à faire pour... au niveau des... du sentier de motoneige.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Excusez-moi, ça me permet de dire... c'est que nous, on a passé à travers le document de consultation puis on ne posera pas les questions ce... parce que c'est des questions par écrit, on se pose des questions sur certaines choses, donc on va prendre ça en note en disant : « Bien... », on va le noter, on veut envoyer une série de questions très terre à terre, ponctuelles, pour dire : « Bien, à tel endroit, dans telle aire protégée, il y a une chose, vous mentionnez dans le texte une chose, c'est où sur la carte? » On a 14, 15 petites questions de même, là, qu'on va rajouter ces points-là en mentionnant : « Pouvez-vous vérifier le sentier de motoneige sur... »... c'est pour Grandes-Piles, hein, c'est ça?

Mme ANNIE CÔTÉ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Pour la réserve de Grandes-Piles, O.K. Je vous laisse la parole.

Mme ANNIE CÔTÉ :

Cette année, au début de l'année, quand je suis allée demander mon permis de bois de corde, bien, il y a deux ans, ils m'ont dit : « On a donné un permis de coupe au sentier de motoneige, tu as juste à ramasser le bois. » J'ai dit : « Vous avez peut-être donné un permis de coupe, mais eux autres, ils ont pris un permis de coupe et de ramassage, je crois », parce qu'il ne restait plus de bois dans le bois.

Cette année, quand je suis allée me présenter pour le permis, on m'a dit : « On va t'envoyer ça par la poste », et je pense que c'est ça que vous allez me répondre, là, ce n'est pas de l'ironie que je fais, mais j'avais l'impression d'être obligée de remplir un mémoire pour demander mon bois de corde cette année, alors qu'on n'était pas encore réserve protégée. Ça fait que c'est ça. Ça fait que c'est sûr que je dois présenter. Dans le territoire, il y a eu... pas une coupe à blanc, mais il y a eu une coupe massive à certains endroits, je pense qu'ils se sont dépêchés à ce que ce soit signé zones protégées pour pouvoir sortir le bois avant... je parle de... à l'automne passé.

LE PRÉSIDENT :

Mais ça, vous pourrez nous en parler dans un mémoire.

Mme ANNIE CÔTÉ :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Parce que ça, c'est des bonnes d'information, mais comme on dit souvent aux gens : « Bien, la première partie, c'est pour poser des questions. » Les éléments d'information que les gens nous donnent, normalement, on n'y réfère pas en fonction de la première partie. C'est pour ça qu'on dit aux gens : « Venez nous parler de vos préoccupations à la deuxième partie. »

Mme ANNIE CÔTÉ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Ça, on les prend en compte. Donc, c'est des règles qui ont été divisées...

Mme ANNIE CÔTÉ :

Donc, il faut présenter un mémoire, puis après ça, on est...

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez nous présenter un mémoire soit verbalement, comme j'ai dit tout à l'heure, soit seulement un dépôt, un mémoire écrit, ou vous faites un mémoire écrit et vous venez nous le présenter pour faire état de vos préoccupations.

Mme ANNIE CÔTÉ :

Est-ce que vous pouvez juste me clarifier seulement... un mémoire écrit, je me doute c'est quoi, là, je sais comment. Un mémoire verbal, juste me spécifier en quoi ça comporte ou qu'est-ce que ça comporte?

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Mme ANNIE CÔTÉ :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

En fait... donc les options, c'est vous... supposons vous dites : « J'écris un mémoire, mais je ne veux pas le... venir le présenter. » Donc, il est déposé, il va être pris en compte au même titre qu'un mémoire que quelqu'un viendrait résumer devant nous. Donc, la personne dit : « Je vais faire un mémoire écrit, je le dépose à la commission, mais je veux faire une présentation de mon mémoire pour échanger avec les commissaires. » Ça, c'est l'option 2. Donc, vous pouvez faire un mémoire sans présentation ou avec présentation, ou vous pouvez décider : « Je ne veux pas faire de mémoire écrit, mais je veux venir faire une présentation devant la commission. »

Mme ANNIE CÔTÉ :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Par exemple, pour ce qui est des séances de l'audience. Donc, trois options en séance.

Mme ANNIE CÔTÉ :

C'est bien. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Oui, madame Forget.

LA COMMISSAIRE :

Bien, c'est essentiellement la même chose que vous faites là, mais en avril.

Mme ANNIE CÔTÉ :

Oui, c'est ça. Ce serait ça un mémoire oral, O.K. Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous remercie.

On a une petite question encore. On a vu que le bois de chauffage, ça revenait encore. Dans le document de consultation, vous faites... juste une petite précision sur la coupe de bois. Quand vous dites : « Sept mètres cubes apparentes ». Donc, comment le contrôle se fait, justement? Parce que tout à l'heure, tantôt, une de nos premières personnes qui est venue poser une question a aussi dit, bien, que les gens ne se cassaient pas la tête puis souvent ne demandaient pas de permis ou ne demandaient pas la permission d'aller couper du bois n'importe où. Comment le contrôle, ça se fait -- se fait dans les aires protégées pour s'assurer qu'il n'y a pas d'abus dans les coupes de bois?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Bien, il faut voir. Peut-être poser la question au ministère des Forêts, parce que le permis de coupe est donné par le ministère des Forêts, mais... Peut-être que Mireille peut répondre un peu mieux que nous, là.

LE PRÉSIDENT :

On va poser la question de façon plus générale. En règle générale, pour la coupe de bois de chauffage du côté du MFFP, comment le ministère fait des contrôles, est-ce qu'il agit sur plaintes, quand les gens font des plaintes, ils vont inspecter? Comment ça fonctionne pour le contrôle?

Mme MIREILLE CÔTÉ :

Je vous dirais qu'au niveau des plaintes, on agit... au niveau du contrôle, on agit seulement lorsqu'il y a des plaintes.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

Je vais maintenant inviter madame Sawayen Sheehan à s'avancer.

Mme SAWAYEN SHEEHAN

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, madame.

Mme SAWAYEN SHEEHAN :

Bonjour. Donc, une petite mise en contexte. Donc, je travaille en milieu environnement forestier et faunique depuis 20 ans. Ma question n'est pas sur l'exploitation ou les occupations du territoire, moi, c'est plus sur l'aspect faunique et floristique. Assez simple : qu'est-ce qu'on va faire avec les espèces envahissantes exotiques? Probablement qu'il n'y en a pas tant que ça parce que c'est des réserves plus au nord, mais c'est une éventualité qu'on vit plus dans le sud. Ça va grimper inévitablement. Est-ce qu'on a une certaine gestion, un plan d'action à ce niveau-là? Comment qu'on va les gérer? Parce que j'imagine que c'est des zones où est-ce qu'on n'aura pas de pesticides, où est-ce qu'on a... on va atténuer au maximum, donc comment qu'on va traiter les espèces envahissantes exotiques, tout simplement?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bouchard.

M. FRANCIS BOUCHARD :

C'est une très bonne question. On se la pose actuellement présentement. Compte tenu que c'est des secteurs où qu'on cherche à préserver la biodiversité, bien, il faut voir comment on peut intervenir sur ces territoires-là également. Donc, qu'est-ce qui est le plus dommageable, laisser aller les espèces exotiques envahissantes sur ces territoires-là -- puis là, il y en a toute une série de... que ce soit faunique, que ce soit floristique, qui sont en place puis qui sont en train de se faire un chemin au Québec. Est-ce qu'on les laisse aller ou on intervient par le biais de différentes méthodes? On sait qu'il y a plusieurs méthodes, certaines plus drastiques que d'autres, donc c'est tous ces éléments-là qu'on a à prendre en considération pour décider si on intervient, on l'a déjà fait, ou si on laisse aller pour une espèce envahissante X, mais je dois vous avouer que la réponse n'est certainement pas tranchée au couteau, en tout cas, pas de notre côté. Si vous avez des suggestions, on est prêt à les entendre.

Mme SAWAYEN SHEEHAN :

Parfait. C'est certain que ça ne sera pas facile. Merci.

LE PRÉSIDENT :

C'est quand même une question intéressante, effectivement : « Est-ce que le remède va être plus dommageable que le mal? », effectivement.

Alors, pour l'instant, je n'ai pas d'autres intervenants, donc si les gens veulent venir s'inscrire, vous êtes les bienvenus à vous inscrire puis on vous passerait.

Ça fait que je vais laisser ma collègue qui semble être plus préparée que moi pour poser des questions. Après ça, je prendrai le relais lorsqu'elle va me regarder, je vais regarder. Mais on va essayer de rester pour ce soir dans les mêmes sujets qui ont été abordés dans les questions qu'on a.

Alors, madame Forget.

QUESTIONS PAR LA COMMISSION

LA COMMISSAIRE :

Comme je suis plus préparée. En fait, je voulais revenir sur la question d'un intervenant tout à l'heure -- c'est juste que je ne savais pas si on allait avoir assez de temps -- sur la manière dont va être géré les... dans le fond, toute la surveillance et le suivi qui serait planifié sur la proposition des 13 aires protégées. Je comprends qu'il y a des gens qui l'occupent, donc les dirigeants des zecs. Donc, comment vous envisagez d'un point de vue spécifique, réserve par réserve, et d'un point de vue régional la gestion de ces nouvelles aires protégées permanentes?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Est-ce qu'on parle au niveau de la surveillance uniquement, de la surveillance des aires protégées?

LA COMMISSAIRE :

Non, la... bien, la gestion des aires protégées, incluant le suivi, incluant la participation des parties prenantes. Gestion en général.

M. FRANCIS BOUCHARD :

Donc, encore une... cet élément-là risque de varier d'un territoire à l'autre. Il pourrait y avoir certains territoires où on va déléguer la gestion à certaines communautés, où on pourrait déléguer la gestion à certains organismes également.

André vous a précisé un petit peu plus tôt que... nos critères de base d'un point de vue gestion. Donc, on avait approche participative de la part du public, ça, c'est un aspect qui est extrêmement important, et puis il faut bien comprendre que les réserves de biodiversité, ce n'est pas des parcs nationaux non plus, donc ça demeure quand même une gestion qui est minimale par rapport à un parc national. Oui, on veut qu'il y ait de la mise en valeur, oui, on veut que ça se développe, mais sous une approche qui est davantage orientée vers la communauté.

Je ne sais pas si je pourrais faire le... je me permettrais de faire le parallèle entre les réserves fauniques, les zecs qui sont peut-être plus participatives au niveau du public, mais ça pourrait peut-être être un parallèle qui pourrait être fait dans ce cas-là. Maintenant, la question c'est : comment qu'on va déterminer avec qui on va travailler au sein de ces territoires-là? C'est pour ça que les intrants des gens aujourd'hui demeurent pertinents, parce que oui, il y a des ententes qui ont déjà été faites avec des groupes à certains endroits, mais présentement, pour les 13 territoires qu'on a là, c'est évolutif puis ça pourrait varier.

LA COMMISSAIRE :

C'est donc au moment où l'attribution de permanence serait donnée qu'il y aurait ce début... Parce que là, on voit, par exemple, qu'une de vos réserves, celle de Seigneurie-du-Triton, que l'état des discussions est beaucoup plus avancé, on semble avoir un scénario de comité de gestion, disons, participatif, mais d'autres, par contre, qu'on ne sait pas encore. Mais dans le document, on précise que lorsque l'attribution de permanence sera donnée, bien, le plan de zonage et tout, le plan de conservation sera développé et ainsi que le comité de gestion qui serait mis en place, c'est bien ça?

Donc, il y a un état d'avancement inégal entre chacune puis il y a une spécificité... ça va être spécifique à chacune des réserves et non pas la même chose partout?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Tout à fait. Et où il y a plus de volonté populaire, c'est certain qu'on va commencer par ces territoires-là, puis c'est ces territoires-là qu'on va... où on va déployer le maximum d'énergie au départ.

LA COMMISSAIRE :

Donc, les citoyens sont bienvenus d'émettre ces recommandations-là dans leur mémoire dans la deuxième partie pour donner des idées comment vous voulez voir cette gestion participative s'articuler.

LE PRÉSIDENT :

Tout à l'heure, monsieur Chilton a mentionné, là, un élément particulier à proximité de la réserve de biodiversité au lac Coucou. À votre connaissance, est-ce qu'il y a d'autres préoccupations qui ont été... sur d'autres réserves qui vous ont été communiquées par les communautés autochtones? Et si oui, ça serait lesquelles? Est-ce qu'il y aurait d'autres enjeux qui pourraient ressembler à ça autour de d'autres réserves?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Vous avez parlé de quelle réserve qui est... du lac Coucou?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Chilton a parlé du lac Coucou, mais est-ce qu'il y a d'autres...

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... soit le... là, on parle du Conseil des Atikamekw, mais il pourrait y avoir, bon, le Conseil de bande d'Opitciwan ou de Manawan.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Bien, en fait, c'est ça, on a eu beaucoup d'échanges avec les communautés pour le travail de sélection des territoires, mais on compte beaucoup sur, justement, les consultations publiques pour avoir des messages sur comment ils voient leur participation. Parce qu'il faut voir que là, on a travaillé beaucoup dans la sélection des territoires puis de trouver le... délimiter ces territoires-là, ça fait que tout a été concentré là-dessus, puis c'est comme, là... la question de la gestion, on ne l'a pas abordée vraiment. C'est comme... ça va venir après.

Ça fait que, dans le fond, on compte beaucoup sur les consultations publiques à toutes les fois

pour que les gens nous disent... autant les communautés autochtones que tout autre intervenant, qu'ils nous disent, bien, comment ils... est-ce qu'il y a des territoires qui les intéressent beaucoup plus que d'autres puis est-ce qu'il y a des territoires dans lesquels ils voudraient être... s'investir davantage puis d'autres que... Ça fait que c'est un peu le... ce qu'on attend, je pense, de ces consultations-là. T'sais, ça va nous aider beaucoup pour enligner la gestion de chacun des territoires.

LA COMMISSAIRE :

Je vais enchaîner aussi sur la notion de culture. Donc, on a trois... on a la Seigneurie-du-Triton qui a une importance culturelle élevée pour le sentier des Jésuites notamment; Vallée-Tousignant qui a les 12 sites archéologiques; puis évidemment celle dont on a entendu parler, Basses-Collines-du-Lac-Coucou, qui a plusieurs hautes valeurs culturelles, particulièrement ce qui a été mis en valeur en ce moment par la famille. Donc, en fait, la question, c'est : comment... comment la culture en tant que telle... son importance évidemment est attribuée, mais c'est quoi le cadre légal? Parce que dans le document, on comprend beaucoup qu'on est en mode : faire une aire protégée pour la protection du milieu naturel, mais il y a aussi la protection du milieu humain. Mais comment c'est... quand on parle de mise en valeur, de protection, ça s'articule comment puis c'est quoi le cadre légal derrière ça, puis quel ministère s'en occupe?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Au niveau des considérations, au départ, les aspects culturels sont autant considérés que les aspects économiques pour... les aspects écologiques, pardon, lapsus, pour l'aspect création d'aires protégées. Il y a différents territoires, particulièrement les plus au nord du Québec, où la démarche émane entièrement de nations autochtones. Donc, à la base, il y a plusieurs territoires qui sont démarrés par des propositions qui émanent uniquement de nations autochtones. Donc, les aspects culturels sont à la base très, très forts.

Maintenant, une fois que ces aspects-là ont été identifiés, sont considérés, que les territoires sont créés, par la suite, on revient avec l'idée d'avoir un plan de conservation qui pourrait permettre de mettre en... mettre un niveau de protection sur ces territoires-là.

Par la suite, s'il y a lieu d'avoir une délégation de gestion, bien oui, il pourrait y avoir une possibilité pour les communautés elles-mêmes de mettre en valeur ces territoires-là. Comment ça pourrait se faire? Il y a différentes idées qu'on a entendues au cours des années sur les différents territoires québécois. Certaines nations pourraient souhaiter vouloir mettre en place un programme éducatif pour faire part de certaines activités traditionnelles qu'elles pratiquaient autrefois, mais ça peut être très, très variable et, encore une fois, ça va émaner des communautés concernées.

LA COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Tout à l'heure... une question en lien avec la présentation générale. Vous avez mentionné... bon, on sait que les aires projetées en Mauricie sont de catégorie 2 au regard de la définition de l'Union internationale pour la conservation de la nature, mais plus particulièrement, est-ce que fondamentalement pour la Mauricie, outre le fait que, bon, c'est en Mauricie, est-ce que les aires protégées prévues en Mauricie, est-ce qu'il y aurait une contribution particulière ou ce serait une contribution générique au regard du réseau québécois?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Je...

LE PRÉSIDENT :

S'il y avait quelque chose qui les distinguerait d'une autre région, par exemple, qu'est-ce qui les distinguerait, si c'est le cas?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Bien, c'est sûr que, d'abord, l'environnement de la Mauricie est particulier, hein, c'est une région qui est particulière en soi. Le développement de la Mauricie, c'est un développement beaucoup forestier, là, puis aussi, il y a eu aussi beaucoup au niveau énergétique, et cetera, le Saint-Maurice puis... ça fait que les composantes du... le milieu naturel qu'il y a maintenant a beaucoup été teinté de l'utilisation puis de l'occupation qui a été faite, là, du territoire, autant par les communautés autochtones que par les allochtones. Puis... mais au niveau... c'est sûr qu'au niveau écologique, nous, on cherche des territoires... on a une approche, là... la Mauricie, les régions naturelles qu'il y a en Mauricie, on ne les a pas ailleurs, là, elles sont en Mauricie puis elles sont au centre, là, de la province naturelle des Laurentides méridionales. Elles ne sont pas à la... En fait, aussi, il faut voir que la Mauricie, ça s'étale des Basses-Terres du Saint-Laurent jusqu'à la pessière à mousses, là. Il y a une diversité incroyable en Mauricie, c'est un des endroits où il y a le plus de... on recoupe le plus de domaines bioclimatiques, ça fait qu'on a de la végétation feuillue, la forêt feuillue au sud puis de la forêt résineuse, là, la forêt boréale, la pessière à mousses au nord. Ça fait que ça, il n'y a pas bien, bien de régions que tu as toute cette diversité-là. Ça fait qu'au niveau écologique c'est déjà teinté. Mais il y a l'utilisation du territoire aussi. Ça fait que c'est des... c'est vraiment une contribution qu'on... qu'on n'aurait pas ailleurs.

Chaque région apporte... les régions naturelles qu'on a en Mauricie ne sont pas celles qu'il y a dans la région administrative à côté, puis ce n'est pas le même climat, ce n'est pas tout à fait le même climat, ce n'est pas tout à fait le même relief, et cetera, ce n'est pas la même géologie souvent, ça fait qu'il y a des composantes particulières, la végétation est différente. Il y a des régions du sud du Québec qu'il y a beaucoup d'espèces menacées. Ici, il y en a beaucoup, mais elles sont surtout dans la portion sud. Il y en a relativement peu, là, dès qu'on monte vers le nord. Les forêts résineuses du nord de la Mauricie... moi, j'ai fait le Lac-Saint-Jean puis c'est très, très distinct, hein. On va... la Côte-Nord, le Lac-Saint-Jean, la Mauricie, c'est toujours des forêts... de la forêt boréale, là, mais... puis il y a bien des gens qui voient toute la même chose, mais c'est des particularités, c'est différent.

LE PRÉSIDENT :

C'est différent. Donc, exemple, en 2012, concernant le Lac-Saint-Jean, moi je travaillais sur... on avait entre autres le caribou forestier, là, qui revenait souvent...

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... dans plusieurs des aires protégées plus au nord, donc c'est une distinction, on pourrait dire.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

C'est pour ça que je posais la question un peu dans le même sens.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Ça fait que...

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Bien, en Mauricie, il y a la tortue des bois qui est un peu l'espèce vedette pour... au niveau du milieu forestier, là, puis il y a quand même une bonne portion de la Mauricie qui accueille cette espèce-là qui est vulnérable puis c'est peut-être l'espèce vedette de la région. Mais nous, on ne regardait pas les espèces vedettes en priorité, on essayait d'avoir des écosystèmes communs. Quand on capte une espèce vedette, c'est... on est bien content, là, c'est un plus, c'est un bonus, mais on ne cherchait pas ça au départ, on cherche... c'est une approche où on cherche à avoir des forêts ordinaires, avoir des forêts ordinaires qu'on laisse naturelles puis qu'on va pouvoir utiliser pour comparer avec les forêts qu'on aménage puis qu'on va pouvoir utiliser comme témoin.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

Tout à l'heure, on parlait justement, il y avait, bon, une ligne de transmission, mais c'est parce que je relisais entre autres le rapport de 2012 pour me rafraîchir la mémoire parce que ça fait quand même déjà sept ans qu'on l'avait écrit. On avait fait un tableau sur les activités permises ou pas permises, mais il y avait des différences -- puis là, j'essaie de vous rafraîchir la mémoire là-dessus -- quand le statut n'est pas permanent, hein, on prend l'exemple : il peut y avoir des activités d'exploration minière, gazière ou pétrolière, recherche de saumure ou de réservoir sous-terrain, prospection, des fouilles ou des sondages en vertu de la Loi sur le patrimoine naturel, là, qui peuvent être permis dans des aires à statut temporaire. C'est quoi votre... la position, parce que c'est un peu surprenant, parce que ça veut dire... si ces activités ont lieu là, ça veut dire que ça... si je regarde les définitions de l'Union internationale, ça les disqualifierait comme candidates comme aires protégées?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Bien, en fait, ce que vous mentionnez, je pense que ça s'applique quand le plan de conservation le prévoit, hein, ce n'est pas... c'est permis quand c'est prévu dans le plan de conservation, ces activités-là.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais justement, j'ai une question en lien avec ça. C'est parce qu'à quelques reprises dans votre document, vous dites : « Le plan de conservation prévoira », donc est-ce... actuellement, est-ce que les plans sont effectifs ou ils sont à venir? Parce que si l'aire a un statut temporaire et qu'il n'y a pas de plan de conservation effectif, donc là, on est un peu dans un cercle vicieux, là.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Bien, il y a un plan de conservation avec le statut provisoire qui est appliqué, là, mais des plans de conservation avec le statut provisoire, c'est toujours des plans de conservation qu'on appelle, nous, des plans simples, c'est-à-dire qu'ils sont tous faits sur le même modèle, il n'y a à peu près pas de différence entre les aires protégées, les territoires, et la description, là, est très, très sommaire, c'est... on ne connaissait pas beaucoup les territoires. Ça fait que là, on essaie de... dans le plan de conservation du statut permanent, là, on a accumulé beaucoup plus d'informations, on a fait un peu plus d'inventaires, et puis là, on a une meilleure description, quelque chose de plus détaillé, puis aussi, on peut aussi plus documenter l'aspect... bien, les enjeux de gestion, de conservation dans ces territoires-là, c'est ça, c'est ça, c'est ça. Ça fait que là, on les connaît parce qu'on a eu plein de consultations, on a la consultation du BAPE, tout ça, puis il y a des recommandations puis on...

Alors, on a tous les éléments pour faire un plan de conservation qui est, disons, raffiné, particulièrement pour chaque territoire. Parce qu'il n'y a pas un territoire qui est totalement pareil, quoiqu'il y a beaucoup de ressemblances en Mauricie pour les activités qu'il y a dans chaque territoire, là, mais chaque territoire a des particularités. Il peut y avoir beaucoup plus d'intérêts d'un groupe puis qu'un autre, et cetera, ça fait que ça, on est capable, là, de... à ce moment-là, de caractériser le plan de conservation, là, bien, bien... et d'en faire un plan de conservation unique à ce territoire-là.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Mais il n'y a pas tant de différences quand même parce que la différence tient beaucoup aux utilisateurs qui sont là, à ce qu'ils veulent pour un territoire en particulier. Si les gens, par exemple, disent... n'émettent pas aucun commentaire par rapport à aucun des territoires, ils vont tous être gérés à peu près pareil puis le plan de conservation va tout être à peu près pareil, mais...

LE PRÉSIDENT :

Mais à ce stade-ci... mais à ce stade-ci, concernant des... théoriquement, il pourrait y avoir des activités autorisées par le ministère des Ressources naturelles concernant de l'exploration minière un peu plus intrusive dans les aires protégées. Mais là, vous me dites, vous avez quand même activé des plans de conservation, disons, temporaires ou sommaires, mais...

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... mais encore, c'est-à-dire, est-ce que ces plans-là interdisent formellement ou c'est encore possible de faire de l'exploration? Parce qu'il me semble que l'Union internationale de la conservation de la nature a une certaine critique face au fait qu'il y a des statuts temporaires qui permettent...

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... des activités ne devraient pas... ces aires-là ne devraient pas être comptabilisées vu que c'est temporaire et qu'il pourrait y avoir des activités?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

En fait, ces mentions-là ont été mises pour des cas exceptionnels. On a un ou deux cas dans toute la province où le plan de conservation prévoit l'exploration. Moi, il y en a un que je connais, là, il y en a peut-être deux, mais il n'y en a pas plus que ça. Tous les autres plans de conservation ne permettent pas l'exploration.

LE PRÉSIDENT :

Ça va, je vous remercie. — Madame Forget.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Je pense. Mais là...

LA COMMISSAIRE :

J'aimerais ça aussi comprendre pour les inventaires, vous dites que -- puis dans le document, on en parle aussi -- il n'y a pas eu d'inventaire floristique, faunique exhaustif fait? Dans le fond, c'est une approche plus sur les contraintes, sur les aspirations des gens qui sont arrivés à ces limites-là, et lorsque le statut est octroyé, à ce moment-là, il y a le processus d'inventaire, est-ce qu'on a compris

comme il faut?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Il y a une approche également qui se fait en fonction du cadre écologique de référence...

LA COMMISSAIRE :

Oui.

M. FRANCIS BOUCHARD :

... qu'on a développé au sein du ministère qui nous permet de dégager les éléments les plus... les secteurs les plus représentatifs du milieu, là.

LA COMMISSAIRE :

Puis il n'y a pas eu d'analyse de carences pour ce cas-là à cause du fait qu'en Mauricie il y avait beaucoup de carences, donc...

M. FRANCIS BOUCHARD :

Il y avait déjà beaucoup de trous.

LA COMMISSAIRE :

C'est ça.

M. FRANCIS BOUCHARD :

Mais à la base, l'exercice avec le cadre écologique de référence nous avait donné les lignes directrices comment travailler sur ce territoire-là. On pourrait le présenter lorsque vous le jugerez à propos.

LA COMMISSAIRE :

Parfait. Puis l'autre question que j'avais, c'était les délais. En fait, on voit que ça prend du temps quand même à passer de projeté à permanent, hein, il y en a même qui ne se rendent presque pas à permanent, donc ça nous faisait poser la question : est-ce qu'à un moment donné ça... il faut recommencer le processus? Est-ce qu'il y a un nombre d'années que... ou bien c'est illimité, vous

pouvez attendre aussi longtemps...

M. FRANCIS BOUCHARD :

Je vais vous... je vais valider, mais de mémoire, je crois qu'on a huit ans. Ou je crois que c'est quatre ans puis après on peut demander un report, mais je vais vérifier et vous revenir demain sur cet aspect-là.

LA COMMISSAIRE :

Puis est-ce que les consultations doivent être reprises, l'analyse doit être reprise ou non? Une fois qu'elles sont faites.

M. FRANCIS BOUCHARD :

Non. Les consultations, on a une possibilité de reporter après un nombre d'années X de statut projeté.

LE PRÉSIDENT :

Mais en lien avec ça, c'est qu'est-ce qui fait que... bon, tantôt on a... bien, j'ai fait... autrement dit, j'étais sur la commission avec John Haemmerli sur... en 2012. Je ne me souviens plus lesquelles, mais il y en avait certaines qu'on... selon... sur la base des consultations qu'on avait tenues, hein, avec les gens, il y avait des réserves qu'il n'y avait pas d'enjeux. Certaines avaient des demandes, mais d'autres n'avaient pas d'enjeux. Là, vous nous dites : « Bien, sur les 10, il y en aurait cinq qui seraient sur le point d'avoir un statut permanent ». Mais fondamentalement, c'est quoi les facteurs qui font qu'il y a des délais de plusieurs années entre le passage du statut provisoire au statut permanent une fois que les consultations du BAPE ont été faites, c'est quoi les accros principaux?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Un des éléments, vous l'avez dit, c'est une fois que les consultations du BAPE ont été faites, donc avant, quand même, il y a des étapes qui peuvent s'étirer. Par la suite, il y a d'autres consultations. Une fois que vous avez vos recommandations, ça va être beaucoup en fonction des recommandations que vous allez nous avoir données. Donc, on regarde comment s'y conformer. Des fois, il y en a que c'est plus complexe que d'autres. Il y a une dernière consultation qui va être à faire au niveau des nations autochtones également et une validation au niveau des schémas d'aménagement, mais avec les MRC.

Cela dit, compte tenu des engagements gouvernementaux qu'on a en matière de création d'aires

protégées, je ne vous cache pas qu'il y a beaucoup d'énergie qui se met sur la création jusqu'au statut projeté à... dans un... on essaie de pousser au maximum sur ces aspects-là pour atteindre nos objectifs en matière d'aires projetées. Donc, par la suite, il y aura un coup à donner vraiment pour passer au statut permanent pour plusieurs autres territoires qu'on a en réserve depuis un petit bout de temps, là.

LE PRÉSIDENT :

J'aurais juste une petite nuance, ce n'est pas un reproche que je vous fais, mais juste une nuance. À la base même des mandats que le BAPE reçoit, c'est... hein, en règle générale, la loi dit : « Bien, le BAPE fait rapport de son analyse et de ses constatations », et l'interprétation qu'on a faite depuis très longtemps, même bien avant que j'arrive au BAPE, c'était : les constatations se décomposent donc en constat et en avis, mais on ne fait pas de recommandations en tant que telles parce que ce n'est pas le rôle... par exemple, pour les aires protégées, c'est le ministre qui fait une recommandation au Conseil des ministres en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

C'est certain que dans les mandats 6.3, ça peut arriver, et c'était arrivé dans un cas sur lequel j'ai travaillé en 2004, c'était des données sismiques, où là c'était comme un avis scientifique qu'on nous demandait, mais en même temps, le ministre demandait que la commission, ou le BAPE, lui fasse des recommandations, mais là, c'était spécifiquement dans le mandat. Donc ça, habituellement, on émet des avis, puis après ça, bien, c'est le ministre qui fait les recommandations, bien entendu, là, c'est juste une petite précision.

M. FRANCIS BOUCHARD :

Votre rectification est excellente, je m'excuse de m'être trompé entre recommandation et avis.

LA COMMISSAIRE :

On se demandait aussi, donc l'UICN indique dans les lignes directrices pour l'application des catégories de gestion d'aires protégées que les aires protégées de statut temporaire ne devraient pas être...

Désolée, désolée, j'ai manqué d'écoute envers mon collègue.

On enchaîne, désolée.

LE PRÉSIDENT :

C'était exactement dans ce sens-là que j'avais amené une série de questions qui était là, là.

J'aurais une question. Tout à l'heure, vous avez parlé, dans le document, là, il y avait pas mal de *stock*, dans le document sur le processus qui vous a amené à définir les aires protégées, là, par étapes. Dans des consultations passées, il y avait des ateliers préparatoires que le ministère faisait, là, on l'avait vu en 2012, je crois aussi en 2013 et avant ça. Dans ce cas-ci, il ne semble pas y en avoir eu, est-ce que c'est exact?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui, c'est vrai. On a envisagé en faire, mais pour différentes raisons, on... justement parce qu'on avait tellement travaillé avec les gens localement avant, on a jugé... puis aussi parce qu'on voulait se sauver du temps, là, on voulait aller plus vite, on a jugé que ce n'était pas absolument nécessaire puis on a décidé d'y aller sans préconsultation. Comme ces territoires-là, là, avaient fait l'objet de beaucoup de discussions avant, la première série de territoires a été non seulement approuvée par le groupe de travail qui a travaillé par la suite, mais on a proposé des agrandissements, donc il y avait... les territoires sont là depuis longtemps, ils étaient bien... ça fait qu'on a jugé que ce n'était pas nécessaire dans ce cas-là. Mais ça aurait pu être fait, là, mais c'était une question de...

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Tout à l'heure, vous avez mentionné que... on avait parlé d'une série de questions, là, sur qui avait... c'était quoi... c'était qui les parties prenantes, des choses comme... le comité régional. Mais outre ça, étant donné qu'il n'y a pas de... parce que vous aviez déposé un document qui était sur les ateliers, on avait des informations sur qui avait été participer à ces ateliers-là, donc on savait qui était consulté, on pourrait dire, parce que, t'sais, c'est un peu plus embêtant. Tout à l'heure, vous avez mentionné qu'on aurait une partie de la réponse, mais outre ça, est-ce que vous avez un, genre... un document qui résume au juste qui a été... qui étaient les parties prenantes qui ont été consultées plus particulièrement au courant de... pour le... pour la question de la Mauricie?

Aussi, est-ce que dans ces consultations-là, est-ce que c'était des consultations toujours générales ou est-ce qu'il y avait un processus pour chaque aire protégée? Donc, est-ce qu'on... vous avez quelque chose pour nous dire : « Voici, on a consulté tel, tel organisme pour telle aire protégée », avez-vous ça?

M. FRANCIS BOUCHARD :

On l'a de façon générale pour la Mauricie. On l'a comme... André vous a présenté un petit peu plus tôt les deux phases qu'on avait, la phase avant 2009, c'est bien ça?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

M. FRANCIS BOUCHARD :

Avant 2009. On a compilé ça au cours des derniers jours pour essayer de voir qu'est-ce qui avait été fait en matière de consultation, et puis la phase après 2009 qui a été menée par la CRÉ, puis la CRÉ, dans leurs documents, ils ont une belle synthèse qui avait été produite, qui pourra vous être remise également.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Donc, la synthèse contiendrait qui a été consulté puis aussi c'était quoi les sujets des demandes ou des préoccupations, ça peut être aussi significatif.

M. FRANCIS BOUCHARD :

Il y a des comptes rendus.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Ça marche, je vous remercie.

LA COMMISSAIRE :

J'aimerais ça nous amener un peu sur le volet économique. Évidemment, quand on crée une aire protégée de manière permanente, c'est qu'on dit aussi non à des activités économiques qu'on aurait pu avoir, puis finalement, c'est collectivement on décide si ça nous dérange ou si ça ne nous dérange pas. Donc, j'imagine qu'il y a eu une étude de répercussions économiques faite en concertation avec nos collègues ici du MFFP et du MERN. Est-ce que cette étude-là existe écrite ou bien c'est des documents d'échanges entre les différents ministères? Juste savoir qu'est-ce que... finalement, si on a trouvé que ce n'était pas si significatif que ça puis on allait de l'avant avec les aires protégées?

M. FRANCIS BOUCHARD :

Vous avez constaté que c'était un processus de très longue haleine au niveau de la consultation des gens préalable, par la suite une consultation interministérielle qui va se faire, et puis c'est là que mes collègues du MFFP vont regarder les impacts au niveau de la possibilité forestière, mes collègues du MERN vont regarder les impacts au niveau du secteur énergie, au niveau du secteur minier

également, donc je leur laisserais la parole pour ces aspects-là.

LA COMMISSAIRE :

Est-ce que vous pouvez un peu résumer pour le public, là, certains d'entre vous nous avez donné des documents pour... dans le fond, qui résumaient un peu votre avis par rapport à ces aires protégées là puis où vous aviez des enjeux.

Oui, madame Ouellon.

Mme MARIE-PIERRE OUELLON :

Oui, effectivement, lorsque le ministère reçoit un projet d'aires protégées, en fait, il l'envoie dans les trois secteurs du ministère, qui est le secteur mine, le secteur énergie et le secteur du territoire. On vérifie notamment s'il y a des projets en cours, s'il y a des projets de développement qui est prévu dans la région, dans les trois secteurs, s'il y a des titres miniers, des titres en hydrocarbures, donc le niveau énergétique et tout ça. On consulte aussi Hydro-Québec qui fait partie... qui est une société d'État qui relève de notre ministre. Et, suite de ça, on fait l'analyse et on peut donner soit un avis favorable lorsqu'il n'y a pas d'enjeux, que le ministère considère qu'il n'y a pas d'enjeux; on peut donner un avis conditionnel, que ce soit à l'exclusion de certaines parties de territoire parce qu'on considère qu'il y a une contrainte; ou on peut donner carrément un avis défavorable parce qu'on trouve que l'impact est trop important pour un des secteurs ou les secteurs du ministère. Donc, ça fonctionne comme ça pour tous les projets d'aires protégées.

On envoie l'avis évidemment au ministère de l'Environnement et, par la suite, ils font l'analyse et ils peuvent nous proposer un redécoupage, d'enlever... si c'est des titres miniers, enlever les titres miniers, dépendant d'où ils sont situés et de la superficie de qu'est-ce qu'on demande d'exclure. Ils peuvent aussi nous proposer des nouveaux territoires, qui peut s'adjoindre, qui peut compenser en fin de compte au niveau de la biodiversité. Et c'est comme ça, là, qu'on fait, en fin de compte, un avis.

LA COMMISSAIRE :

Donc, en gros, les 13 aires protégées dont la consultation est l'objet ce soir convenaient d'un point de vue... Donc, la perte économique ou le développement économique évité pour le futur semblait raisonnable d'un point de vue du MERN?

Mme MARIE-PIERRE OUELLON :

Oui, c'est ça, ça semblait raisonnable.

LA COMMISSAIRE :

Demain, on pourra peut-être aller dans plus de détails des documents que vous avez soumis, mais pour l'instant, c'était d'avoir le portrait général. Peut-être la même chose pour madame Côté et... Je ne vois pas votre nom de famille.

Mme ANNIE BOUCHER-ROY :

Bien. Je vais débiter. Boucher-Roy.

LA COMMISSAIRE :

Boucher-Roy.

Mme ANNIE BOUCHER-ROY :

Bien, c'est ça, au Forestier en chef, nous, ce qu'on fait, dans le fond, c'est l'évaluation d'impact sur les possibilités forestières. Donc, au besoin, j'ai une présentation, je pourrai vous donner plus de détails au besoin. Mais essentiellement, les possibilités, c'est les niveaux de récolte qu'on a le droit de prélever dans les forêts publiques de la Mauricie, puis ce qu'on regarde, c'est en soustrayant le projet d'aires protégées à l'aménagement forestier, combien, dans le fond, il faut réduire la récolte dans le territoire de la Mauricie pour assurer, dans le fond, qu'on va pouvoir récolter à perpétuité ce même niveau de récolte là. En gros, c'est ça.

Puis cette évaluation-là d'impact sur la possibilité est utilisée par la suite par mes collègues du secteur des forêts pour... à partir de là, dans le fond, on peut regarder l'impact sur les droits forestiers qui sont donnés, garanties d'approvisionnement qui sont données aux usines, le nombre d'emplois, les retombées économiques directes, indirectes sont aussi documentées par l'autre secteur du ministère des Forêts.

LA COMMISSAIRE :

Et, madame Côté, est-ce que d'un point de vue global... est-ce que d'un point de vue global, là, il y avait quand même des intérêts? Parce que je sais qu'il y avait toute l'idée de la certification de FSC qui était quand même un avantage, donc peut-être nous parler un peu de la perte économique, mais en même temps, le gain pour la certification.

Mme MIREILLE CÔTÉ :

Donc, je peux donner quelques mots à ce sujet-là. Au besoin, je pourrai pousser un petit peu plus

la question. Mais d'entrée de jeu, qu'est-ce que je peux dire, c'est que les territoires... le territoire public de la Mauricie, les unités d'aménagement forestier de la Mauricie sont certifiés au niveau FSC, et la norme FSC demande, là, entre autres de... aux bénéficiaires de garanties d'approvisionnement d'être... de contribuer de façon proactive à l'identification de territoires, là, liés à la protection, conservation. Puis on a parlé beaucoup, là, de la proposition régionale de la CRÉ qui date du mois d'avril 2013, qui est un peu... qui nous a amenés en... qui nous amène, entre autres, avec les développements qu'on connaît aujourd'hui. Mais ce qu'il faut dire aussi, c'est que la proposition régionale de la CRÉ était, en fait, la partie de la région au niveau *administrative* de la proposition des requérants FSC. Donc, il y avait un lien qui était fait et les requérants FSC ont participé à... qui sont les bénéficiaires de garanties d'approvisionnement ont participé aussi à l'exercice, là.

LA COMMISSAIRE :

Merci. On pourra creuser plus demain, c'était juste d'avoir un aperçu global de votre position, disons, par rapport aux aires protégées. Merci.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, il approche 22 h 30, j'aurais une dernière question au ministère, puis après ça, on va terminer pour la soirée. Demain après-midi, bien entendu, on va recommencer. Je ne veux pas me tromper sur les... L'heure convenue, madame la coordonnatrice, madame Cartier, c'était quelle heure qui est convenue pour reprendre dans l'après-midi?

Mme ANNIE CARTIER :

13 h 30.

LE PRÉSIDENT :

13 h 30, très bien. Donc, on reprendrait à 13 h 30, donc les gens sont invités à venir assister aux travaux et à s'inscrire, à poser des questions. Nous, on a encore des questions, on va creuser des sujets, par exemple, justement, on va revenir un peu sur la question : est-ce qu'il y a des endroits particuliers pour les droits miniers, la foresterie, entre autres. On a aussi une série de questions au niveau écologique également. Donc, on va poser ça dans l'après-midi, demain après-midi. Donc, les gens sont les bienvenus. Aussitôt que les gens s'inscriront, à ce moment-là on va continuer à les inviter à venir poser des questions.

Ce qui fait que, pour ce soir, j'aurais une dernière question. Tout à l'heure, on a d'ailleurs mentionné... je veux avoir les noms au complet, là, la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant puis celle de Grandes-Piles, qui sont relativement petites. Dans ce cas-ci... parce que des

fois, vous dites dans le document, bon, la question de l'efficacité de protection, hein, va beaucoup en fonction de la taille. Dans ce cas-ci, elles sont assez petites. Néanmoins, vous avez jugé bon de les créer. Mais fondamentalement, c'était quoi les contraintes dans ces deux cas-là qui sont particulièrement petites, c'était quoi les contraintes pour pouvoir les faire assez grandes? Pour dans les deux cas, là, Tousignant et Grandes-Piles, qu'est-ce qui empêchait d'en faire de grandes dimensions?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Bien, en fait, dans le cas de Grandes-Piles, c'est certainement qu'il y avait des terres privées autour, là, de... donc, il y a des limites du territoire actuel, là, qui s'appuient... qui s'accotent directement sur des territoires privés, ça fait qu'on ne pouvait pas aller plus loin. Pour le reste, il y a certainement, là, des considérations qui sont reliées à des contraintes forestières qui ont peut-être empêché un territoire de plus grande dimension. Puis... mais je dois vous avouer que je n'étais pas là, là, au moment de on peut faire les recherches, là, pour avoir le détail, là, desspécifiquement pour ces territoires-là. Moi, j'ai commencé le travail en 2010, alors pour ces territoires-là, Tousignant et Grandes-Piles, je n'étais pas dans les discussions, mais on a de l'information qu'on serait capable de chercher si.... puis on pourrait peut-être vous fournir un peu plus d'informations demain, là, sur...

LE PRÉSIDENT :

Prenez le temps d'y penser. C'est sûr sur que j'avais remarqué sur celle de Grandes-Piles, on voit quand qu'on ... surtout on voit très bien quand qu'on va sur Google Maps, on voit qu'il y a des tenures, on voit qu'il y a des terres cultivées et des terres qui sont manifestement des terres privées parce qu'on voit...

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... un certain lotissement qui sont immédiatement collés au sud, là.

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Dans le cas de celle de Tousignant, ça paraît moins évident à premier...

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... au premier égard, donc ce serait quoi... disons, concentrons-nous sur demain, plus particulièrement Tousignant, qu'est-ce qui fait qu'autour il y a des contraintes, là, puis ce serait les contraintes particulières, là?

M. ANDRÉ R. BOUCHARD :

D'accord. C'est bon.

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

Vous pourrez répondre ça en complément d'information demain, en début d'après-midi.

Alors, on va se retenir pour poser d'autres questions. Comme je vous dis, on en a d'autres, mais en même temps, on veut pouvoir les poser avec le concours du public, alors c'est pour ça qu'on vous invite à venir vous inscrire... bien, venir assister et aussi à venir vous inscrire pour poser des questions demain à compter de 13 h 30. Alors, sur ce, je vais vous souhaiter...

Donc, on vous invite à venir demain après-midi. Normalement, la séance devrait durer habituellement 13 h 30 jusqu'à vers 16 h 30, là, à peu près, et après ça, on verra s'il y a de l'intérêt aussi... normalement, on envisage de siéger demain soir, mais en même temps, ça va dépendre si on a des gens qui veulent poser des questions. C'est important qu'on... c'est pour ça qu'on vous incite à... n'hésitez pas à venir vous inscrire à poser des questions, là, c'est l'occasion, parce que le ministère souhaite avoir... déjà, par les questions, ça renseigne le ministère sur des sujets de préoccupation, ça fait que n'hésitez pas à venir vous inscrire pour poser des questions.

Ça fait que, sur ce, je vais vous souhaiter une bonne fin de soirée. Alors, je salue également les gens qui sont à La Tuque et ainsi que les gens qui suivent les travaux de la commission via Internet. Alors, bonne soirée à tous.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H 30

SÉANCE AJOURNÉE AU 13 MARS 2019 À 13 H 30

Je, soussignée, ROXANNE VEILLEUX, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes prises au moyen de la sténotypie assistée par ordinateur, le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,

Roxanne Veilleux

Roxanne Veilleux, s.o.